



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

PROGRAMME 105

Action de la France en Europe et dans le monde



PROGRAMME 105
Action de la France en Europe et dans le monde

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-NOËL BARROT, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Frédéric MONDOLONI

Directeur général des affaires politiques et de sécurité

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Le programme 105 supporte désormais près de la moitié des crédits dévolus au MEAE pour la mise en œuvre de la politique étrangère de la France, suite au regroupement sur ce programme de l'intégralité des crédits de personnel. Trois objectifs complémentaires lui sont assignés et s'articulent avec le renforcement des moyens de notre outil diplomatique mis en œuvre dans le cadre de l'Agenda de la transformation :

1 - « Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français » : y concourent les actions de formation et de coopération de la direction de la coopération de sécurité et de défense ; la protection des communautés françaises assurée par le centre de crise et de soutien ; la sécurisation des implantations françaises, qui relève de la direction de la sécurité diplomatique.

2 - « Promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe » : le financement de plus de 80 organisations internationales et européennes ainsi que d'autres instruments internationaux (820,1 M€) marque notre volonté d'agir comme acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et dans le traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie). L'Europe constitue notre premier cercle d'influence et notre priorité principale.

3 - « Assurer un service diplomatique efficient et de qualité » : Le programme 105 porte les crédits de fonctionnement des directions conduisant notre diplomatie (directions politiques et direction de l'Union européenne), des services qui la soutiennent (pour un total de 48,4 M€ notamment presse et communication, protocole) et les fonctions support assurant la bonne articulation des ressources humaines et des moyens (administration générale, informatique, immobilier, sécurité, valise diplomatique). Il assure le fonctionnement du réseau diplomatique (121,3 M€) qui met en œuvre les décisions prises par nos plus hautes autorités. Ce réseau évolue constamment pour s'adapter à un monde en pleine transformation et répondre à des défis toujours plus nombreux. Il continuera de s'étendre en 2025, avec l'ouverture de deux ambassades (aux Samoa et au Guyana) et d'un consulat général (à Melbourne).

En 2025, parmi les enjeux prioritaires mobilisant le ministère et son réseau figureront : le soutien à l'Ukraine dans un contexte de guerre aux multiples conséquences sur les équilibres européens et mondiaux (sécuritaire, humanitaire, militaire, économique, etc.), la lutte contre l'action déstabilisatrice des groupes terroristes, l'accompagnement à la résolution des crises, la lutte contre les menaces transversales affectant directement la vie des Français et notre souveraineté économique (cybersécurité, drogue, criminalité, flux migratoires, etc.) ainsi que la gouvernance internationale des sujets globaux (climat, environnement et biodiversité, santé, éducation, égalité ou encore numérique).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR 1.1 : Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

INDICATEUR 1.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

INDICATEUR 1.3 : Lutte contre la désinformation et communication stratégique

OBJECTIF 2 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR 2.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

INDICATEUR 2.2 : Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

INDICATEUR 2.3 : Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

INDICATEUR 2.4 : Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales

OBJECTIF 3 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR 3.1 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.2 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la fonction achat

INDICATEUR 3.4 : Poursuivre les efforts en faveur de l'égalité femme/homme

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Quatre indicateurs ont été ajoutés :

- **Lutte contre la désinformation et communication stratégique** (3 sous-indicateurs)
- **Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales** (1 sous-indicateurs)
- **Montant des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales** (1 sous-indicateur)
- **Poursuivre les efforts en faveur de l'égalité femmes/hommes** (dont le sous-indicateur est le score obtenu à l'index égalité professionnelle)

Par ailleurs, deux sous-indicateurs au titre de l'objectif « Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique », ont été retirés :

- « pourcentage des événements internationaux pour lesquels l'obtention du label « Évènement égalité femmes-hommes » a été proposée au secrétaire général de l'évènement » au titre de l'indicateur « **Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix** » ;
- 2.3.2 « pourcentage d'évènements internationaux pour lesquels l'obtention de la certification ISO20121 a été proposée au secrétaire général de l'évènement » au titre de l'indicateur « **Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international** »

Enfin, l'unité du sous-indicateur « **Temps moyen d'attente d'un appelant** » (indicateur « Veiller à la sécurité des Français à l'étranger ») a été modifiée.

OBJECTIF

1 - Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR

1.1 - Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense	%	91	94	94	95	95	95
Coût unitaire des formations par élève	€	4200	4 750	4 750	5130	5150	5150
Part de femmes participant aux formations	%	7	8	7,8	8	8,1	8,1

Précisions méthodologiques

Source des données : DCSD (direction de la coopération de sécurité et de défense).

Mode de calcul : « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense » = nombre d'objectifs atteints ou en cours d'atteinte / nombre d'objectifs fixés

Mode de calcul : « Coût unitaire des formations par élève » = Budget dédié à la formation rapporté au nombre d'élèves formés. Ce budget comprend les coûts de formation mais aussi ceux liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et, le cas échéant, à la couverture sociale des stagiaires, que la formation ou le stage ait lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR)

Mode de calcul : « Part des femmes participant aux formations » = Nombre de femmes participant aux formations rapporté au nombre total de personnes formées, que les formations ou stages aient lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR)

JUSTIFICATION DES CIBLES

« Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense »

En Afrique, des projets se sont concrétisés en 2024 : relocalisation des quatre écoles nationales à vocation régionale (ENVR) initialement implantées au Burkina Faso et au Niger vers le Togo, le Bénin et Djibouti, relocalisation de l'école d'administration des forces de défense à Libreville au sein du camp De Gaulle, montée en puissance de l'académie internationale de lutte contre la criminalité environnementale au Congo-Brazzaville, et extension du service civique d'action pour le développement à toute la Guinée.

L'accord de création du centre régional d'études maritimes au Sri Lanka a été signé le 4 septembre pour favoriser l'intégration entre les acteurs de la zone. Un 2^e coopérant, directeur des études du futur centre, sera déployé. Un projet interministériel d'Académie du Pacifique est en cours de réalisation pour aider les pays insulaires à faire face au dérèglement climatique. Cette Académie s'appuiera sur les coopérants aux Fidji et en Australie.

En zone ANMO, la DCSD poursuit une politique de consolidation de ses points d'appui et continue à soutenir les forces de sécurité au Liban. La coopération en Afrique du Nord a été maintenue malgré les tensions politiques. La coopération en matière d'armement avec les pays du Golfe permet d'envisager de futurs contrats.

En Europe continentale, deux postes de coopérants ont été créés afin d'appuyer l'Ukraine dans sa résilience face à l'agression russe et dans son projet d'adhésion à l'UE. La coopération de défense et de sécurité dans les Balkans a été accentuée. Un effort a été fait pour développer notre influence dans la région : diffusion de la francophonie, accompagnement de la transformation des forces arméniennes.

« Coût unitaire des formations par élève »

Les formations et stages représentent environ 2/3 du budget d'intervention de la DSCD. Celles organisées à l'étranger ont un coût inférieur à celles suivies en France. Cet indicateur vise à évaluer le coût unitaire de chaque bénéficiaire. La prévision 2025 est réalisée sur la base d'un contexte inflationniste (4,9 % d'inflation sur le catalogue de formations 2025) et d'une maîtrise relative des coûts de transport.

« Part de femmes participants aux formations »

Dans le cadre de la mise en œuvre du 3^e plan national d'action femmes paix et sécurité 2021-2025, la DCSD s'est dotée d'un indicateur mesurant la part de femmes bénéficiant d'un de ses financements pour suivre une formation ou un stage. Est attendue une hausse progressive de ce taux à partir d'un point plutôt bas du fait de la faible représentation des femmes au sein des structures de défense et de sécurité de nombreux États. La cible 2024 prévoit une légère baisse des effectifs féminins. La DCSD constate cependant une réaction positive des États partenaires à ses incitations à présenter la candidature de femmes. La tendance observée depuis 2022 devrait donc se poursuivre en 2025.

INDICATEUR

1.2 – Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	39 185 000	26 500 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	100	97	95	95	95	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	minutes	27	146	60	2,5	2,5	2,5

Précisions méthodologiques

Source des données : centre de crise et de soutien (CDCS).

Nota : les données 2022, 2023 et 2024 (PAP) sont exprimées dans l'unité retenue jusqu'au PAP 2024, soit la seconde.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' » = Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' par recueil des données analytiques grâce à l'outil Piano Analytics.

Sous-indicateur 1.2.2 « Ratio localisés-signalés = Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours via l'application CRISENET ».

Sous-indicateur 1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant = Nombre de minutes entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent ».

JUSTIFICATION DES CIBLES

1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique « Conseils aux voyageurs » »

En 2023, le nombre de consultations des pages Conseils aux voyageurs (CV) a atteint 26,5 millions, en baisse, par rapport à la période du COVID, mais à un niveau supérieur à 2019 (9,4 millions). Le nombre de pages vues devrait se stabiliser autour de 25 M jusqu'en 2027. L'élaboration des CV est certifiée AFNOR ISO 9001, couvre 192 pays, et est très appréciée des usagers. Même si l'évolution des usages (réseaux sociaux), entraîne une diminution de la consultation des sites internet (institutionnels), le MEAE entend garantir la stabilité des consultations en proposant des évolutions/améliorations constantes : (i) amélioration de la navigation/des fonctionnalités, (ii) introduction d'une rubrique risque climatique (2025), (iii) multiplication des partenariats pour accroître la notoriété auprès des citoyens. Ces actions visent à garantir la qualité/visibilité des CV auprès du plus grand nombre de ressortissants français, résidant en France ou à l'étranger.

1.2.2 « Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours »

C'est un objectif essentiel des cellules de crise ; il consiste à localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles. Pour 2024, la crise ouverte a concerné l'aide à la mise en sécurité des Français d'Haïti. Seuls les ressortissants volontaires à l'évacuation se manifestaient, aussi l'indicateur n'a pu être renseigné sur la crise. En 2023, la crise au Soudan a été un test pour l'indicateur. Les opérations du CDCS avec les Armées ont permis d'évacuer 214 Français/ayants droit. Tous les compatriotes s'étant signalés ont pu être localisés, pris en charge et/ou rapatriés (taux de 100 % de l'indicateur, rapporté à cette crise). La valeur retenue de 95 % représente la marge d'erreur toujours possible pour des crises dont la durée peut parfois s'allonger.

1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant »

Lorsque le CDCS active une réponse téléphonique, le nombre de répondants est calibré en fonction du volume d'appels, avec pour objectif de réduire au plus court le temps d'attente. Ce temps varie en fonction des crises, des pics d'appel et du type d'échange. La moyenne annuelle peut être dégradée par un pic ou des contextes rendant les appels moins urgents /plus longs ; Cf. attaques du 7/10/2023 en Israël (7 278 appels, temps moyen d'attente (tma) de 3 minutes et 47 secondes) ; crise au Niger, 346 appels et un tma de 18 s ; mise en sécurité des Français de Port-au-Prince, 1567 appels, avec un tma de 1 minute et 43 secondes. La cible est portée en 2025 à 2,5 minutes de temps d'attente, compatible avec la nécessité de répondre rapidement et reste ambitieuse au regard du volume d'appels à absorber lorsqu'une crise touche une communauté française de grande taille. Le vivier des répondants est régulièrement formé à l'utilisation de la nouvelle version du logiciel de recensement / suivi des situations individuelles (2024).

INDICATEUR**1.3 – Lutte contre la désinformation et communication stratégique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Accroissement du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux du MEAE	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	11,4	11,4	11,4
Nombre d'alertes par incident	Nb	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nombre de prises de paroles de diplomates à l'appui de la communication stratégique	Nb	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Précisions méthodologiques**Précisions méthodologiques**Source des données : Direction de la communication et de la presse (DCP)Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.3.1 « Accroissement du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux du MEAE » = Moyenne de progression des abonnés sur les comptes en français et en langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, russe, arabe) Twitter, Facebook, LinkedIn et YouTube du MEAE.

Sous-indicateur 1.3.2 « Nombre d'alertes par incident » = Nombre de notes flash et d'alertes mail transmis au COLMI (Comité opérationnel de lutte contre les manipulations de l'information).

Sous-indicateur 1.3.3 « Nombre de prises de paroles de diplomates à l'appui de la communication stratégique » = Total des interventions médiatiques en ON des diplomates du MEAE et des briefings en OFF avec des journalistes (comptage manuel).

JUSTIFICATION DES CIBLES**1.3.1 « Accroissement du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux du MEAE »**

L'objectif ciblé est respectivement de +2 % pour le compte Twitter du MEAE, +5 % par an pour le compte Facebook, +10 % pour le compte Instagram, +15 % pour le compte LinkedIn et +25 % pour le compte YouTube, soit une hausse de 11,4 % en moyenne par an. La cible 2025 est donc d'une hausse de 11,4 % par rapport à la réalisation observée en 2024. La cible 2026 correspond à une hausse de 11,4 % par rapport à la réalisation 2025, et la cible 2027 à un accroissement de 11,4 % par rapport à la réalisation 2026. Cela doit ainsi garantir un rythme soutenu dans la progression.

1.3.2 « Nombre d'alertes par incident »

Impossible en projection. Indicateurs à postériori.

1.3.3 « Nombre de prises de paroles de diplomates à l'appui de la communication stratégique »

Impossible en projection. Indicateurs à postériori.

OBJECTIF mission

2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

Les principales négociations suivies par le MEAE dans les enceintes du système des Nations unies (NU) comprennent la gestion des crises au Conseil de sécurité, les questions de désarmement, de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, contre la corruption, le trafic de drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, les questions humanitaires et de droits de l'Homme, l'environnement et le développement durable, ainsi que les questions budgétaires et de gouvernance. En 2025, seront organisés, notamment :

- Le sommet sur l'intelligence artificielle ;
- Le sommet « nutrition pour la croissance » ;
- La 3^e conférence des NU sur l'océan (à Nice) ;
- L'assemblée mondiale de la santé ;
- Le 2^e sommet pour le développement social.

AXE 2 : LES PRINCIPALES REFORMES APPORTEES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La France est investie pour améliorer le fonctionnement, la transparence et l'efficacité des organisations internationales. Cette action s'appliquera en 2025 au :

- **Renforcement de l'architecture multilatérale de santé.** La France a activement contribué à l'adoption d'un règlement sanitaire international, a joué un rôle moteur dans la mise en place du premier « cycle d'investissement » de l'OMS, et a été désignée « co-champion » du mécanisme mis en place en 2025 pour améliorer la visibilité budgétaire de l'OMS et sécuriser les projets.
- **Réforme du système de développement des Nations unies et renforcement du financement du système des coordinateurs résidents :** la France contribue à la recherche d'une solution de financement durable du système, soutenable pour les contributeurs, qui pourrait être appliquée en 2025.

AXE 3 : CONSTRUIRE L'EUROPE

2025 sera marquée par **l'entrée en fonction du nouveau collège des commissaires** et les **conséquences de l'élection présidentielle américaine**. La **recrudescence des crises** et la remise en question d'un ordre international fondé sur le droit, justifient de renforcer nos alliances en Europe et les transformations engagées au niveau européen.

Dans ce contexte, la direction de l'Union européenne s'attachera à :

- **Maintenir le soutien indéfectible à l'Ukraine** dans toutes ses dimensions (militaire, humanitaire, financière, etc.) ;
- **S'assurer de la poursuite d'un agenda européen de souveraineté et d'autonomie stratégique**, en particulier en matière de défense, de sécurité, de réindustrialisation et d'investissements, en veillant à la cohérence de l'agenda législatif de la nouvelle Commission, ainsi qu'à la cohérence des travaux sur le prochain cadre financier pluriannuel et les politiques communes, et de l'agenda stratégique approuvé par le Conseil européen en juin 2024 ;
- **Poursuivre la consolidation des cercles de solidarité au niveau européen :** finalisation d'un traité bilatéral avec la Pologne, relance de notre relation avec le Royaume-Uni et renforcement de nos partenariats avec les États européens.

INDICATEUR mission

2.1 – Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	67	50	8	0	0	0

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,1	5	5,2	5,2	5,2	5,2

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.1.1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » = Nombre de mandats d'OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement / Nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution (à la hausse ou à la baisse) du mandat d'une OMP au cours d'une année civile est appréciée suivant l'évolution du nombre de personnels effectivement déployés au 31 décembre de l'année en cause par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

Sous-indicateur 2.1.2 « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs » : Comparaison des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs de l'ensemble des États-membres, à partir des données disponibles sur la base de données RH du Secrétariat des Nations unies. Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations unies à New York car plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 2.1.1. « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »

La cible 2025 est tributaire de l'évolution de la situation internationale, très volatile pour certaines OMP comme la FINUL. La poursuite de la baisse des effectifs de la MONUSCO est incertaine à ce stade, car la poursuite du plan de transition élaboré en 2023 est ralentie du fait de la dégradation de la situation sécuritaire et du consensus au sein du Conseil de sécurité, en lien avec les autorités congolaises, de ne pas précipiter sa mise en œuvre. A moyen terme, il conviendra de considérer les éventuelles conséquences de la mise en œuvre de la résolution 2719 du Conseil de sécurité qui acte, pour les opérations africaines de paix déterminées, une prise en compte financière à 75 % sur les contributions obligatoires des pays membres des Nations Unies.

Sous-indicateur 2.1.2. « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

Pour la cinquième année consécutive, la France est le troisième pays le plus représenté en termes de cadres (5 % des effectifs) au sein du Secrétariat des Nations unies à New York. En particulier, la France compte un poste de secrétaire général adjoint (USG) au département des opérations de paix et 12 postes de direction (D1/D2). La France arrive derrière les États-Unis (14,7 % des effectifs) et après la Chine (6 %).

INDICATEUR

2.2 – Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	300	150	150	150	150	150
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	900	1000	1000	1000	1000	1000
Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers	Nb	20	20	20	20	20	20

Précisions méthodologiques

Source des données : direction de l'Union européenne (DUE)

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes » = Est comptabilisé comme un dossier toute fiche, réponse à une sollicitation des cabinets, instruction pour le COPS et les groupes du Conseil, flash, note d'entretien, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision, en préparation ou en suivi d'une échéance européenne.

Sous-indicateur 2.2.2 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux » = Est comptabilisé comme un dossier toute fiche, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision ou en suivi d'un entretien bilatéral ou d'une visite bilatérale, ainsi que les dossiers d'agrément pour les ambassadeurs, les correspondances avec les élus et les questions parlementaires, ou encore les dossiers préparés pour des échéances interministérielles.

Sous-indicateur 2.2.3 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers » = Est comptabilisé comme un dossier toute note d'analyse et de proposition rédigée principalement par l'ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 2.2.1 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »**

La poursuite du soutien indéfectible à l'Ukraine, notamment l'accompagnement de sa reconstruction, la préparation à l'élargissement de l'UE, les crises internationales, le lancement d'un nouveau cycle institutionnel avec la mise en œuvre du nouveau programme législatif de la Commission, ainsi que les nombreuses échéances liées à la réforme de l'Union européenne et à la mise en œuvre de ses priorités politiques (sécurité économique, autonomie stratégique, migrations, enjeux budgétaires et de gouvernance, etc.) entraîneront le maintien d'un niveau d'activité élevé.

Sous-indicateur 2.2.2 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »

Dans le contexte de l'élargissement, de la réforme de l'UE et des transformations engagées au niveau européen en faveur d'un renforcement de la souveraineté et de l'autonomie stratégique européenne, les échanges bilatéraux se poursuivront à un rythme soutenu. Ces échanges viendront également soutenir le réengagement en cours de nos partenaires d'Europe centrale et orientale et le renforcement de nos liens avec nos voisins (Allemagne, Italie et Espagne dans le cadre des trois traités bilatéraux, et Royaume-Uni notamment).

Sous-indicateur 2.2.3 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers »

L'ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières, dont l'action est conduite en lien étroit avec la DUE, préside la délégation française dans 7 commissions intergouvernementales : France-Italie (CIG du Tunnel du Mont-Blanc ; CIG du Tunnel routier du Fréjus), France-Espagne (CIG du Tunnel routier du Somport, CIG des Pyrénées), France-Allemagne-Luxembourg (CIG de la commission de la Moselle internationale), France-Allemagne-Suisse (CIG du Rhin Supérieur), France-Suisse (dialogue frontalier franco-suisse). Il représente également le MEAE dans d'autres commissions (notamment : CIG pour l'amélioration des liaisons franco-italiennes dans les Alpes du Sud, Comité de Coopération Transfrontalière du traité d'Aix-La-Chapelle). La DUE est également directement impliquée dans des négociations (Traités ou accords) et dans différentes Commissions.

L'ambassadeur pour la coopération frontalière participe également à des conférences et groupes de travail extérieurs, à l'invitation de la mission opérationnelle transfrontalière, d'universités, etc.

Dans le cadre de ces différentes enceintes de travail, couvrant une activité très diversifiée (analyses juridiques, rédaction de textes, dossiers interministériels, coopérations avec les parlementaires), le nombre de dossiers traités par l'ambassadeur et par la DUE est estimé à 20.

INDICATEUR**2.3 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux	%	3,44	3,54	3,33	3,30	2,65	2,65

Précisions méthodologiques**Précisions méthodologiques -**Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.3.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux » = Pourcentage par rapport à l'ensemble des contributions obligatoires versées hors OMP.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 2.3.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux »**

La légère baisse de la cible en 2025 par rapport à la prévision du PAP 2024 malgré la prise en compte de la contribution à la conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC : +4 M€) est principalement imputable à la baisse sensible de l'assiette des contributions internationales en 2025. A partir de 2026, le retrait de la contribution à l'UNOC fera également baisser le volume des contributions environnementales.

INDICATEUR**2.4 – Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Rang de la France dans le classement des organisations internationales du système des Nations Unies	Nb	8	Sans objet	Sans objet	8	8	8
Montant des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales	Nb	Sans objet	Sans objet	Sans objet	69	69	69

Précisions méthodologiquesSource des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.4.1 « Rang de la France dans le classement des organisations internationales du système des Nations unies » = Montants des contributions volontaires et obligatoires versées par la France au système des Nations unies par rapport aux autres pays contributeurs tous programmes confondus. Les données utilisées sont publiées chaque année pour l'année N-2 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations unies (CEB). Elles intègrent l'ensemble des contributions obligatoires et volontaires versées par la France, tous programmes confondus.

Les cibles indiquées ne concernent que le programme 105 et ont vocation à être étendues aux autres contributions volontaires.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 2.4.1 « Rang de la France dans le classement des organisations internationales du système des Nations Unies »

En 2022[1] les contributions (obligatoires et volontaires) versées par la France aux Nations unies (ONU, agences spécialisées, fonds et programmes) s'élevaient à près de 1,4 Mds USD, ce qui a permis à la France de se maintenir au huitième rang des contributeurs, sous l'effet combiné d'une augmentation de ses contributions volontaires et de la baisse des contributions d'autres pays. Elle gagne deux places par rapport à 2019 (dixième position) mais reste en retrait par rapport à 2015 (cinquième contributeur).

Elle figure parmi les 10 premiers contributeurs de 25 organisations des Nations unies, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), ou le Programme alimentaire mondial (PAM).

Le probable baisse de ses quotes-parts aux barèmes de contributions obligatoires, annexées sur le revenu national brut, conforte cette tendance.

[1] Derniers chiffres disponibles

Sous-indicateur 2.4.2 « Montant des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales »

Les contributions volontaires versées par le MEAE constituent un levier pour l'influence de la France dans le système multilatéral, d'autant plus dans le contexte de baisse des quotes-parts et des contributions françaises aux budgets réguliers des organisations.

OBJECTIF**3 - Assurer un service diplomatique efficient et de qualité**

La recherche de performance au MEAE s'inscrit dans un double contexte de complexification des enjeux internationaux et de rationalisation des coûts. L'efficacité de l'outil diplomatique et des fonctions de soutien conditionne la qualité du pilotage de l'action de l'État à l'étranger. Dans cette optique, la direction générale de l'administration et de la modernisation (DGAM) assure l'optimisation des politiques en matière de ressources humaines, de numérique, d'immobilier ou encore d'achat. Le MEAE confirme sa volonté de généraliser la démarche de performance en faveur de laquelle il s'est clairement engagé en développant des outils de suivi en interne.

INDICATEUR transversal ***3.1 - Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m ² /poste de travail	14,7	14,9	14,9	14,8	14,8	14,8
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m ²	11,20	12,08	11,08	10,65	10,65	10,65
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m ²	21,61	27,74	43,55	35,46	35,46	35,46

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction des immeubles et de la logistique

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 102 705 m² se décompose en 41 269 m² pour l'administration centrale et 61 436 m² pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- La part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;
- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail sous plafond d'emplois du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE à la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 145 899 m² pour la France et 1 604 000 m² pour l'étranger (données CHORUS RE-FX).

INDICATEUR transversal ***3.2 – Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement**

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Projets SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	29,0	228	NA	NA	NA	NA
Projets SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	60,9	118	NA	NA	NA	NA
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	3,5	2	1,3	1,3	1,3	
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	10	22	0	0	0	

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction du numérique, Direction des immeubles et de la logistique,

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle définie par la circulaire 2PERF-19-3083.

En ce qui concerne les projets informatiques, les coûts et durées pris en compte ont été ceux issus des études Maréva 2 (Méthode d'analyse de la valeur des projets SI proposée aux ministères par la direction interministérielle du numérique (DINUM)).

En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d'initialisation d'un projet (acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et à laquelle sont évaluées le délai et le coût initial d'une opération) est celle de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d'initialisation n'est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation (essentiellement budgétaires et politiques). Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Grands projets SIC**

L'application SAPHIR est entrée en production au printemps 2023. En conséquence, les cibles des taux d'écart budgétaire et calendaire pour les années 2024 à 2027 sont renseignées à « Non applicable » puisqu'aucun projet du TOP 50 n'est en cours de développement au MEAE depuis 2023. Plusieurs évolutions de l'application SAPHIR sont encore à venir pour renforcer la maintenance en condition opérationnelle et le maintien en condition de sécurité.

INDICATEUR transversal ***3.3 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	0,7	1,14	1	1	1	1

Précisions méthodologiques**Source des données :** mission ministérielle des achats (MMA).**Mode de calcul :**

Gains relatifs aux actions d'achats sur les marchés ministériels = montants de référence sur la durée des marchés – nouveaux montants estimés sur la durée totale des marchés. Gains ramenés sur une base annuelle.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La cible ministérielle est atteinte au titre des économies comptabilisées pour les marchés notifiés en 2023. Quelques actions ont permis d'atteindre ce résultat :

- Une systématisation des *sourcing* qui permettent de mieux connaître les tendances économiques en intégrant dans les pièces de consultation des entreprises et des marchés des dispositions visant à maîtriser les coûts ;
- Des besoins dimensionnés sans sur-qualité et des niveaux adaptés de pénalités ;
- Une pondération du critère « prix » ;
- Une méthode d'analyse financière qui prend davantage en compte l'estimatif financier puisque les volumes sont prévus en cohérence avec le niveau envisagé de dépenses.

En 2024 des marchés – issus des différents plans d'action par direction – viennent compléter l'offre ministérielle. Ces nouveaux supports doivent permettre de dégager des pistes d'économie supplémentaires. Pour autant, les constats de l'année précédente restent d'actualité et la conjoncture demeure globalement défavorable à des économies achat importantes à moyen terme (inflation sectorielle, révision des salaires ayant un impact sur les prix des marchés avec main d'œuvre).

INDICATEUR**3.4 – Poursuivre les efforts en faveur de l'égalité femme/homme**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Score obtenu à l'index égalité professionnelle	Nb	Sans objet	85	Sans objet	86	86	86

Précisions méthodologiques

Le « score » s'entend au sens du décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 relatif aux modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1^{er} du décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État. Il est calculé à partir d'indicateurs de mesure des écarts portant sur les rémunérations des fonctionnaires et des agents contractuels, sur les promotions et sur l'accès aux postes les mieux rémunérés.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les scores cibles sont conservateurs à ce stade (maintien du score 2023). Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'est doté d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et mènera une action déterminée notamment pour des nominations équilibrées et le renforcement des viviers féminins, qui devraient permettre d'améliorer encore ce score dans les années à venir.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Coordination de l'action diplomatique		80 005 426 82 040 037	38 065 772 47 880 841	0 0	5 603 017 5 006 753	123 674 215 134 927 631	144 795 150 000
02 – Action européenne		11 891 587 12 023 331	15 000 15 000	0 0	199 537 612 159 954 234	211 444 199 171 992 565	0 0
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"		84 794 416 90 600 445	0 0	0 0	0 0	84 794 416 90 600 445	0 0
04 – Contributions internationales		0 0	0 0	0 0	728 878 952 659 636 440	728 878 952 659 636 440	0 0
05 – Coopération de sécurité et de défense		80 601 738 82 651 513	4 591 832 5 552 072	0 0	34 345 813 30 077 123	119 539 383 118 280 708	0 0
06 – Soutien		148 769 562 152 522 907	124 043 140 124 222 081	18 340 000 16 043 829	0 0	291 152 702 292 788 817	110 000 110 000
07 – Réseau diplomatique		467 959 453 479 860 086	217 119 411 214 014 983	105 813 080 88 907 044	0 0	790 891 944 782 782 113	5 050 000 5 000 000
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"		169 447 597 172 043 247	0 0	0 0	0 0	169 447 597 172 043 247	0 0
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"		207 374 042 207 614 421	0 0	0 0	0 0	207 374 042 207 614 421	0 0
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"		64 280 913 64 408 720	0 0	0 0	0 0	64 280 913 64 408 720	0 0
Totaux		1 315 124 734 1 343 764 707	383 835 155 391 684 977	124 153 080 104 950 873	968 365 394 854 674 550	2 791 478 363 2 695 075 107	5 304 795 5 260 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Coordination de l'action diplomatique		80 005 426 82 040 037	38 065 772 47 880 841	0 0	5 603 017 5 006 753	123 674 215 134 927 631	144 795 150 000
02 – Action européenne		11 891 587 12 023 331	15 000 15 000	0 0	199 537 612 159 954 234	211 444 199 171 992 565	0 0
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"		84 794 416 90 600 445	0 0	0 0	0 0	84 794 416 90 600 445	0 0
04 – Contributions internationales		0 0	0 0	0 0	728 878 952 659 636 440	728 878 952 659 636 440	0 0
05 – Coopération de sécurité et de défense		80 601 738 82 651 513	4 591 832 5 552 072	0 0	34 345 813 30 077 123	119 539 383 118 280 708	0 0
06 – Soutien		148 769 562	132 675 189	19 440 000	0	300 884 751	110 000

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
		152 522 907	130 323 515	18 288 335	0	301 134 757	110 000
07 – Réseau diplomatique		467 959 453	217 119 411	94 275 244	0	779 354 108	5 050 000
		479 860 086	214 006 364	85 138 735	0	779 005 185	5 000 000
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"		169 447 597	0	0	0	169 447 597	0
		172 043 247	0	0	0	172 043 247	0
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"		207 374 042	0	0	0	207 374 042	0
		207 614 421	0	0	0	207 614 421	0
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"		64 280 913	0	0	0	64 280 913	0
		64 408 720	0	0	0	64 408 720	0
Totaux		1 315 124 734	392 467 204	113 715 244	968 365 394	2 789 672 576	5 304 795
		1 343 764 707	397 777 792	103 427 070	854 674 550	2 699 644 119	5 260 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
2 - Dépenses de personnel	1 315 124 734 1 343 764 707 1 359 884 946 1 373 555 687		1 315 124 734 1 343 764 707 1 359 884 946 1 373 555 687	
3 - Dépenses de fonctionnement	383 835 155 391 684 977 383 251 994 382 595 761	4 504 795 4 460 000	392 467 204 397 777 792 389 849 488 388 793 347	4 504 795 4 460 000
5 - Dépenses d'investissement	124 153 080 104 950 873 102 691 278 102 515 442	800 000 800 000	113 715 244 103 427 070 101 365 615 101 091 006	800 000 800 000
6 - Dépenses d'intervention	968 365 394 854 674 550 836 273 395 834 841 465		968 365 394 854 674 550 837 639 613 835 370 363	
Totaux	2 791 478 363 2 695 075 107 2 682 101 613 2 693 508 355	5 304 795 5 260 000	2 789 672 576 2 699 644 119 2 688 739 662 2 698 810 403	5 304 795 5 260 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
2 – Dépenses de personnel	1 315 124 734 1 343 764 707		1 315 124 734 1 343 764 707	
21 – Rémunérations d'activité	1 035 781 211 1 057 737 620		1 035 781 211 1 057 737 620	
22 – Cotisations et contributions sociales	269 813 313 276 273 104		269 813 313 276 273 104	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	9 530 210 9 753 983		9 530 210 9 753 983	
3 – Dépenses de fonctionnement	383 835 155 391 684 977	4 504 795 4 460 000	392 467 204 397 777 792	4 504 795 4 460 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	383 835 155 391 684 977	4 504 795 4 460 000	392 467 204 397 777 792	4 504 795 4 460 000

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
5 – Dépenses d'investissement	124 153 080 104 950 873	800 000 800 000	113 715 244 103 427 070	800 000 800 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	124 153 080 104 950 873	800 000 800 000	113 715 244 103 427 070	800 000 800 000
6 – Dépenses d'intervention	968 365 394 854 674 550		968 365 394 854 674 550	
61 – Transferts aux ménages	5 603 017 5 006 753		5 603 017 5 006 753	
64 – Transferts aux autres collectivités	962 762 377 849 667 797		962 762 377 849 667 797	
Totaux	2 791 478 363 2 695 075 107	5 304 795 5 260 000	2 789 672 576 2 699 644 119	5 304 795 5 260 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	82 040 037	52 887 594	134 927 631	82 040 037	52 887 594	134 927 631
02 – Action européenne	12 023 331	159 969 234	171 992 565	12 023 331	159 969 234	171 992 565
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	90 600 445	0	90 600 445	90 600 445	0	90 600 445
04 – Contributions internationales	0	659 636 440	659 636 440	0	659 636 440	659 636 440
05 – Coopération de sécurité et de défense	82 651 513	35 629 195	118 280 708	82 651 513	35 629 195	118 280 708
06 – Soutien	152 522 907	140 265 910	292 788 817	152 522 907	148 611 850	301 134 757
07 – Réseau diplomatique	479 860 086	302 922 027	782 782 113	479 860 086	299 145 099	779 005 185
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	172 043 247	0	172 043 247	172 043 247	0	172 043 247
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	207 614 421	0	207 614 421	207 614 421	0	207 614 421
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	64 408 720	0	64 408 720	64 408 720	0	64 408 720
11 – Conférence des Nations unies sur l'océan	0	0	0	0	0	0
Total	1 343 764 707	1 351 310 400	2 695 075 107	1 343 764 707	1 355 879 412	2 699 644 119

Crédits de titre 2 : les effectifs et dépenses de personnels des trois autres programmes du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (programmes 151, 185 et 209) sont regroupés au sein du programme 105 à compter du 1^{er} janvier 2025. Ainsi, quatre actions additionnelles comportant uniquement des crédits de titre 2 sont désormais intégrées au programme 105. Un transfert technique a été effectué.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère, l'ensemble des effectifs ainsi que la masse salariale des programmes 151, 185 et 209 sont transférés vers le programme 105. La nouvelle maquette budgétaire, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025, permettra une simplification et une amélioration du suivi budgétaire, ainsi qu'une gestion plus dynamique des effectifs du ministère.

Il s'agit de la première évolution majeure de la maquette budgétaire du ministère depuis la promulgation de la LOLF.

Quatre actions LOLF supplémentaires ont été créées au sein du programme 105 pour pouvoir continuer à flécher les ETP en fonction des programmes auxquels les agents concourent, conformément à l'article 7-I-2° de la LOLF (« un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre [...] un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère »).

La réforme de la nomenclature permettra une simplification du pilotage budgétaire (notamment en fin de gestion), garantira un niveau de détail qui fiabilisera l'analyse des écarts entre les projets annuels de performances et l'exécution ainsi qu'une plus grande exactitude de la comptabilité budgétaire et donc une meilleure redevabilité devant le Parlement.

Enfin, pour une meilleure visibilité, les crédits de titre 2 inscrits en loi de finances initiale 2024 ont été reventilés sur neuf actions au sein de la nouvelle maquette au sein du programme 105.

■ TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+477 807 979	+61 542 728	+539 350 707			+539 350 707	+539 350 707
Commission d'évaluation de l'aide publique au développement (APD)	164 ►	+500 000		+500 000			+500 000	+500 000
MEAE - Créances alimentaires	310 ►	+58 842	+19 614	+78 456			+78 456	+78 456
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (1/3)	151 ►	+241 902 926	+32 908 696	+274 811 622			+274 811 622	+274 811 622
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (2/3)	185 ►	+79 385 270	+10 722 269	+90 107 539			+90 107 539	+90 107 539
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (3/3)	209 ►	+155 960 941	+17 892 149	+173 853 090			+173 853 090	+173 853 090
Transferts sortants		-157 421	-43 248	-200 669	-1 368 452	-1 368 452	-1 569 121	-1 569 121
Transfert vers SGAE	► 129	-127 421	-43 248	-170 669			-170 669	-170 669
RIE DINUM	► 129				-8 452	-8 452	-8 452	-8 452
Prise en charge financière des juges assesseurs du HCR qui siègent à la CNDA	► 165				-1 300 000	-1 300 000	-1 300 000	-1 300 000
Coût de mise en œuvre du concours cadre d'Orient par l'INSP	► 129	-30 000		-30 000	-60 000	-60 000	-90 000	-90 000

■ TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+5 606,00	
Commission d'évaluation de l'aide publique au développement (APD)	164 ►	+5,00	
MEAE - Créances alimentaires	310 ►	+2,00	
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (1/3)	151 ►	+3 296,00	
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (2/3)	185 ►	+818,00	
Centralisation du T2 MEAE sur P105 (3/3)	209 ►	+1 485,00	
Transferts sortants		-1,00	
Transfert vers SGAE	► 129	-1,00	

Le solde des transferts en base PLF 2025 de +5 605 ETPT sur le programme 105 est décomposé comme suit :

+5 599 ETPT et +539 M€ de crédits de titre 2 dont 61,5 M€ de crédits CAS « Pensions » suite au regroupement du titre 2 du MEAE au sein du programme 105, à hauteur des effectifs et de la masse salariale des trois autres programmes (151, 185 et 209) ;

+2 ETPT et +78 k€ de crédits de titre 2 dont 19 k€ de crédits CAS « Pensions » en provenance du ministère de la Justice (programme 310 " conduite et pilotage de la politique de la justice »). Le bureau des créances alimentaires est l'autorité centrale française en charge de la mise en œuvre des conventions internationales en vigueur en matière de recouvrement d'obligations alimentaires. Le transfert de 2 ETPT, auparavant mis à disposition du MEAE par le ministère de la Justice, doit permettre de stabiliser et de professionnaliser les effectifs de ce service ;

+5 ETPT et +500 k€ de crédits de titre 2 HCAS en provenance du programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières »). Ces effectifs seront affectés à une commission d'évaluation de l'aide publique au développement, placée auprès du ministère de l'Europe et des affaires étrangères conformément à l'article 12 modifié de la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales ;

-1 ETPT et -170,7 k€ de crédits de titre 2 dont -43,2 k€ de crédits CAS « Pensions » au bénéfice du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au titre de la fin du dispositif de mise à disposition d'un agent du MEAE auprès du SGAE.

MESURES DE PÉRIMÈTRE

Aucune mesure de périmètre dans le cadre du PLF 2025

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	(en ETPT)							
	Plafond autorisé pour 2024	Effet des mesures de périmètre pour 2025	Effet des mesures de transfert pour 2025	Effet des corrections techniques pour 2025	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2024 sur 2025	dont impact des schémas d'emplois 2025 sur 2025	Plafond demandé pour 2025
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	2 306,00	0,00	+806,00	0,00	-13,00	+19,89	-32,89	3 099,00
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	1 576,80	0,00	+1 200,00	-0,22	+37,42	+29,11	+8,31	2 814,00
1103 - CDD et volontaires internationaux	594,20	0,00	+1 709,00	-13,00	+1,80	+10,78	-8,98	2 292,00
1104 - Militaires	640,00	0,00	0,00	+0,07	+5,93	0,00	+5,93	646,00
1105 - Agents de droit local	3 097,00	0,00	+1 890,00	0,00	+54,00	0,00	+54,00	5 041,00
Total	8 214,00	0,00	+5 605,00	-13,15	+86,15	+59,78	+26,37	13 892,00

Le plafond en ETPT du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) est rehaussé de 131 ETPT et passe à 13 892 ETPT en incluant le solde des transferts en base PLF 2025 de +5 605 ETPT détaillé dans la partie transferts en ETPT.

L'évolution du plafond d'emplois du programme 105 de +5 730 ETPT est due à :

- l'impact de la création de +75 ETP (effet de +48 ETPT) ;
- une correction technique de -13 ETPT relative à la fin de besoins humains temporaires supplémentaires dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques organisés en France en 2024 ;

- l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 de +90 ETPT ;
- du solde des transferts de +5 605 ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	697,87	210,00	7,28	718,00	219,00	7,99	+20,13
Titulaires et CDI dans le réseau	680,00	0,00	7,99	702,71	0,00	8,01	+22,71
CDD et volontaires internationaux	1 318,60	0,00	7,89	1 339,46	0,00	8,05	+20,86
Militaires	178,00	0,00	8,04	178,00	0,00	7,64	0,00
Agents de droit local	654,25	0,00	8,66	665,55	0,00	7,76	+11,30
Total	3 528,72	210,00		3 603,72	219,00		+75,00

SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont retraites) ne concernent que les titulaires et CDI en administration centrale et dans le réseau à l'étranger (catégories G1 et G2). Elles ne s'analysent qu'à l'échelle des corps, et donc du plafond d'emplois ministériel. A ce titre, la prévision ministérielle pour 2025 est de 210 départs à la retraite. Les titulaires partent le plus souvent en retraite à l'issue d'une dernière mission en administration centrale, donc à partir de la catégorie G1.

Les autres catégories d'agents, recrutés pour des missions limitées dans le temps, connaissent une rotation beaucoup plus rapide : de l'ordre d'un tiers par an pour les agents contractuels de droit français (catégorie G3) et pour les militaires hors budget (catégorie G4), au titre essentiellement des fins de contrat ou d'affectation. La rotation est d'environ 15 % pour les personnels de droit local (catégorie G5), dans 50 % des cas au titre des démissions.

ENTRÉES

Au niveau ministériel, le remplacement des partants est assuré dans la limite des évolutions du plafond d'emplois présentées ci-dessus. Les entrées d'agents titulaires se font presque exclusivement sur des postes d'administration centrale (première affectation des lauréats de concours avant un départ à l'étranger).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2024	PLF 2025	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	2 306,00	3 117,00	+806,00	0,00	0,00	-13,00	+19,89	-32,89
Services à l'étranger	4 673,80	7 823,00	+3 090,00	0,00	-0,22	+91,42	+29,11	+62,31
Autres	1 234,20	2 952,00	+1 709,00	0,00	-12,93	+7,73	+10,78	-3,05

(en ETPT)

Service	LFI 2024	PLF 2025	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Total	8 214,00	13 892,00	+5 605,00	0,00	-13,15	+86,15	+59,78	+26,37

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2025
Administration centrale	+20,00	2 918,00
Services à l'étranger	+34,00	7 846,00
Autres	+21,00	3 156,00
Total	+75,00	13 920,00

Le MEAE bénéficie d'un schéma d'emplois de +75 ETP en 2025. Les effectifs au 31 décembre 2025 devraient être de 13 920 ETP.

N.B. : les personnels relevant des catégories G3 « CDD et volontaires internationaux » et G4 « militaires » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Coordination de l'action diplomatique	859,00
02 – Action européenne	107,00
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	818,00
04 – Contributions internationales	0,00
05 – Coopération de sécurité et de défense	370,00
06 – Soutien	1 564,00
07 – Réseau diplomatique	5 386,00
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	1 490,00
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	2 441,00
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	857,00
11 – Conférence des Nations unies sur l'océan	0,00
Total	13 892,00

Au 1^{er} janvier 2025, quatre actions ont été transférées au sein du programme 105 en provenance des programmes 151, 185 et 209 suite au regroupement des effectifs ainsi que de la masse salariale associée.

Les 13 892 ETPT du programme 105 rassemblent les personnels servant dans les directions et services suivants :

Action 1 : COORDINATION DE L'ACTION DIPLOMATIQUE

- État-major du ministère (cabinets du ministre, du ministre délégué et des secrétaires d'État ; secrétariat général) ;
- Inspection générale, conseillers diplomatiques du Gouvernement, centre d'analyse, de prévision et de stratégie, centre de crise ;
- Direction générale des affaires politiques et de sécurité (hors direction de la coopération de sécurité et de défense), dont dépendent notamment les directions géographiques, la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie ainsi que celle des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement ;
- Direction des affaires juridiques.

Action 2 : ACTION EUROPÉENNE

- Direction de l'Union européenne ;
- Institutions et organes de l'Union européenne (UE), principalement le secrétariat général du Conseil, le Service européen pour l'action extérieure et la Commission, pour les experts nationaux détachés (END) rémunérés par le ministère ;
- Ministères des affaires étrangères d'autres États de l'UE, pour les quelques diplomates d'échange français.

Action 3 : DÉPENSES DE PERSONNEL CONCOURANT À LA DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

Ils rassemblent les personnels affectés dans les services suivants :

- en administration centrale, au sein des différentes directions de la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM). Cette direction générale étant à la fois responsable du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » et du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. Il faut noter que près des deux tiers des agents de catégorie A des programmes 185 et 209 en administration centrale ne sont pas des agents titulaires du MEAE (titulaires détachés d'autres administrations - agriculture, santé, éducation, finances, fonction publique territoriale et non titulaires), ce qui traduit la diversité des métiers de la DGM;
- dans les pays non éligibles à l'aide publique au développement, au sein des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) : ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs un petit nombre d'agents recrutés localement, qui sont affectés à des tâches administratives;
- des établissements culturels pluridisciplinaires, dotés de l'autonomie financière qui ne disposent pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'État. Ils sont financés pour partie par des dotations de fonctionnement et pour partie par des ressources propres (mécénat, cours de langue, etc.) que leur activité génère. Ces établissements disposent de deux types de personnels, d'une part des personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du MEAE, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement. Ils entrent dans le plafond d'emplois du ministère et d'autre part des personnels de recrutement local, pour une grande part en charge de la gestion et de la mise en œuvre des cours de langues, activité génératrice de ressources pour ces établissements. Depuis l'exercice 2010, ces personnels de droit local sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document ;
- des centres de recherche, bénéficiant également de l'autonomie financière. Ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention : la recherche en archéologie et en sciences sociales. Depuis l'exercice 2010, comme pour les EAF culturels, les personnels de droit local employés par les

EAF de recherche sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document;

- du réseau des « Alliances françaises », établissements de droit local, dans lesquels le MEAE affecte des agents expatriés non titulaires du MEAE ou des VI : pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles;

- de l'expertise technique résiduelle mise à la disposition des institutions des pays partenaires (l'essentiel ayant été transféré aux opérateurs).

Action 5 : COOPÉRATION DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), y compris son réseau à l'étranger (expatriés et personnels de droit local).

Action 6 : SOUTIEN

- Direction générale de l'administration et de la modernisation et ses directions et services : ressources humaines, affaires financières, immeubles et logistique, sécurité diplomatique et haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité, achats, affaires juridiques internes, centre de service des ressources humaines, délégation à l'encadrement supérieur ;

- Directions dont l'action soutient et prolonge l'action diplomatique : Protocole, direction des archives, direction de la communication et de la presse ;

- Direction du numérique ;

- Académie diplomatique et consulaire.

Action 7 : RÉSEAU DIPLOMATIQUE

Ambassades bilatérales et représentations permanentes (y compris les personnels assurant le soutien des autres programmes du MEAE et des autres administrations présentes à l'étranger).

Action 8 : DÉPENSES DE PERSONNELS CONCOURANT À LA SOLIDARITE A L'EGARD DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Cette action rassemble les personnels relevant :

- des différentes directions de la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM). Cette direction générale étant à la fois responsable du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » et du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. Il faut noter que près des deux tiers des agents de catégorie A des programmes 185 et 209 en administration centrale ne sont pas des agents titulaires du MEAE (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, fonction publique territoriale et non titulaires), ce qui traduit la diversité des métiers de la DGM;

- dans les pays non éligibles à l'aide publique au développement, au sein des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) : ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs des agents recrutés localement, qui sont affectés à des tâches administratives;

- des établissements culturels pluridisciplinaires, établissements dotés de l'autonomie financière : les établissements dotés de l'autonomie financière ne disposent pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'État. Ils sont financés pour partie par des dotations de fonctionnement et pour partie par des ressources propres (mécénat, cours de langue, etc.) que leur activité génère. Ces établissements disposent de deux types de personnels : d'une part des personnels expatriés affectés dans ces établissements,

majoritairement non titulaires du MEAE, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement. Ils entrent dans le plafond d'emplois du ministère et d'autre part des personnels de recrutement local, pour une grande part en charge de la gestion et de la mise en œuvre des cours de langues, activité génératrice de ressources pour ces établissements. Depuis 2010, ces personnels de droit local sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document;

- des centres de recherche, bénéficiant également de l'autonomie financière : ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention : la recherche en archéologie et en sciences sociales. Depuis 2010, comme pour les EAF culturels, les personnels de droit local employés par les EAF de recherche sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document;

- du réseau des « Alliances françaises », établissements de droit local, dans lesquels le MEAE affecte des agents expatriés non titulaires ou VI : pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles;

- des quelques experts techniques mis à la disposition des institutions des pays partenaires encore rattachés au MEAE, la plupart d'entre eux relevant désormais des opérateurs.

Action 9 : « OFFRE D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ AUX FRANÇAIS À L'ÉTRANGER »

La protection consulaire et les services aux Français se traduisent par un large périmètre de services administratifs offerts par les consulats et les services de la DFAE aux Français établis ou de passage à l'étranger :

- Sécurité des Français établis ou de passage à l'étranger : les services consulaires sont chargés de toutes les questions relatives à la protection et la sécurité des personnes sur le terrain en lien avec l'action du centre de crise et de soutien;

- Offre de services administratifs aux Français de l'étranger

Action 10 : « INSTRUCTION DES DEMANDES DE VISA »

L'activité d'instruction et de délivrance des visas (instruction des dossiers par les postes consulaires, lutte contre la fraude, pilotage et suivi des prestataires de service extérieur, activité de directive et conseil aux postes, de gestion des recours et participation à l'élaboration des normes). Depuis la levée en France, le 1^{er} août 2022, du dispositif de contrôle sanitaire aux frontières extérieures, la demande globale est repartie à la hausse, après une reprise de l'activité, déjà constatée fin 2021, même si elle était restée alors limitée et différenciée en fonction des situations sanitaires locales.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
104,00	1,75	0,00

Le MEAE a pour objectif d'assurer la formation de 104 apprentis. Ainsi, 92 recrutements sont d'ores et déjà fermes et 12 sont en cours de recrutement pour un montant prévisionnel de 1,75 M€.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2024	PLF 2025
Rémunération d'activité	1 035 781 211	1 057 737 620
Cotisations et contributions sociales	269 813 313	276 273 104
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	176 695 668	192 853 767
– Civils (y.c. ATI)	146 377 777	162 182 301
– Militaires	30 317 891	30 671 466
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	93 117 645	83 419 337
Prestations sociales et allocations diverses	9 530 210	9 753 983
Total en titre 2	1 315 124 734	1 343 764 707
Total en titre 2 hors CAS Pensions	1 138 429 066	1 150 910 940
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » est de 162,2 M€ au titre des personnels civils (taux de cotisation de 78,6 %) et de 30,7 M€ au titre des personnels militaires (taux de cotisation de 126,07 %).

La ligne « Prestations sociales et allocations diverses » intègre une prévision de dépenses de 7 M€ au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi pour 257 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2024 retraitée	1 105,67
Prévision Exécution 2024 hors CAS Pensions	1 107,63
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024–2025	0,15
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2,11
– GIPA	-0,25
– Indemnisation des jours de CET	-1,86
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	12,43
EAP schéma d'emplois 2024	9,23
Schéma d'emplois 2025	3,20
Mesures catégorielles	2,90
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,14
GVT positif	5,82
GVT négatif	-5,68
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	1,78
Indemnisation des jours de CET	1,78
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	27,99

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	27,99
Total	1 150,91

Les montants inscrits dans la rubrique « débasage de dépenses au profil atypique » portent sur l'indemnisation des jours compte épargne-temps (-1,86 M€), ainsi que l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) d'un montant de 252 k€ au bénéfice de 512 agents.

Le solde du glissement vieillesse-technicité (GVT) est évalué à 140 k€. Il se décompose entre le GVT positif (effet de carrière) évalué à 5,82 M€ (soit 0,51 % de la masse salariale du programme hors CAS « Pensions ») et le GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de -5,68 M€ (-0,49 % de la masse salariale hors CAS « Pensions »).

Le montant inscrit dans la rubrique « rebasage de dépenses au profil atypique » porte uniquement sur l'indemnisation des jours de CET.

Le montant affiché dans la ligne « Autres » de la rubrique « autres variations des dépenses de personnels » s'élève à 27,99 M€ et comprend les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change-prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2024), ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2025 sur les rémunérations des agents de droit local et les indemnités de résidence à l'étranger.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	64 347	63 168	61 533	33 568	32 953	32 100
Titulaires et CDI dans le réseau	156 636	149 446	146 741	38 365	36 604	35 941
CDD et volontaires internationaux	78 359	80 748	83 772	34 621	35 676	37 012
Militaires	126 998	127 028	127 058	32 357	32 684	33 011
Agents de droit local	32 695	32 372	32 048	28 445	28 162	27 882

L'évolution des coûts moyens résulte principalement de la revalorisation de 5 points d'indice intervenue au 1^{er} janvier 2024 pour les agents titulaires ainsi que de la convergence des rémunérations des agents contractuels avec celles des titulaires.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						2 900 000	2 900 000
Diverses mesures de revalorisation au bénéfice de certaines catégories d'agents	1 000	G1, G2, G3 et G5	Tous corps	01-2025	12	2 900 000	2 900 000
Total						2 900 000	2 900 000

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine

Dans le cadre du PLF 2025, le MEAE a obtenu 2,9 M€ de mesures catégorielles afin de financer des revalorisations indemnitaires diverses au bénéfice de certaines catégories d'agents.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	1 204	2 350 000		2 350 000
Logement	215	1 900 000		1 900 000
Famille, vacances	85	600 000		600 000
Mutuelles, associations	11 800	2 100 000		2 100 000
Prévention / secours	3 215	600 000		600 000
Autres	3 000	346 363		346 363
Total		7 896 363		7 896 363

Dans le cadre de l'Agenda de la transformation, la nouvelle délégation à la solidarité et de l'engagement (DSE) reprend les missions d'action sociale qui étaient celles de la délégation pour la protection sociale (DPS) en élargissant son champ d'action à de nouvelles compétences. Placée sous la tutelle du directeur des ressources humaines, elle vise à améliorer la qualité de vie et le bien-être des agents au travail. Afin d'accompagner cette transformation, la dénomination de la ligne de crédits liée à l'action sociale sera remplacée en 2025 par « solidarité et engagement ».

En 2024, la DSE a pu obtenir des crédits en mesures nouvelles afin de renforcer l'aide à la petite enfance conformément à l'engagement du ministère dans le cadre du « Plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». A cet effet, un marché pluriannuel de quatre ans a été signé en 2023 avec le prestataire « Les petits chaperons rouges » (LPCR) et accroît l'effort en faveur des agents les plus fragiles, les attributions étant faites en priorité sur la base de critères sociaux (monoparentalité, fragilité familiale, handicap, etc.). Ces moyens seront maintenus en 2025.

L'enveloppe allouée à la restauration collective sera rehaussée en 2025 afin de tenir compte de l'inflation de l'ensemble des prestations (+8 % en moyenne) et les nouveaux besoins dans le cadre du projet de relocalisation des services en Île-de-France (prise à bail de locaux dans l'immeuble Spallis).

Les dépenses de logement concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux et, dans une moindre mesure, le paiement de loyers d'occupation et de l'hébergement d'urgence.

Le montant des subventions aux associations a été revu à la hausse et validé lors du comité d'action sociale (CAS) afin de compenser la suppression de la mise à disposition d'agents titulaires auprès de l'ADOS et AACs.

Dans la continuité de l'Agenda de la transformation, la DSE lance également deux marchés supplémentaires, afin de disposer :

- d'une **plateforme médicale**, permettant aux agents dans le cadre des départs en poste ou de leur prise de fonction, d'effectuer l'ensemble des examens médicaux prescrits par la médecine de prévention dans un lieu unique, dont bénéficient aussi leurs ayants droit ;

- d'une **plateforme de consultations de psychologues** destinée aux agents et leurs ayants droit.

Pour l'année 2025, la DSE a souhaité pérenniser les mesures nouvelles obtenues en 2024 et inscrit son effort dans le cadre du renforcement des moyens dévolus à notre appareil diplomatique.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

SAPHIR

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet « Saphir » (système d'archivage pour l'histoire, l'information et la recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le logiciel « Vitam », lancé officiellement le 9 mars 2015 et auquel les ministères de la Culture, des Armées, des Affaires étrangères ainsi que les Services du Premier ministre se sont associés pour créer et maintenir une solution logicielle qui réponde aux problématiques d'archivage électronique pour l'État. « Saphir » permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du ministère des Affaires étrangères. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 105 - Soutien
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Prévision		2025 Prévision		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,31	5,04	0,00	0,00	0,47	0,47	0,00	0,00	0,00	0,00	5,78	5,51
Titre 2	2,80	2,80	0,00	0,00	0,08	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	2,88	2,88
Total	8,11	7,84	0,00	0,00	0,55	0,55	0,00	0,00	0,00	0,00	8,66	8,39

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,00	0,00	-100,00
Durée totale en mois	45	0	-100,00

Après une version pilote déployée en mai 2019, la suite de l'année a été consacrée au développement des fonctionnalités nécessaires à la première version cible, ainsi qu'à la stabilisation de ce système à l'architecture complexe. Le déploiement a été repoussé en mars 2020, mais stoppé suite au confinement. À l'été, des travaux ont pu reprendre afin de déployer le système complet en production, mais aussi de mener à bien une chaîne automatisée de versement d'archives. La fin de l'année a été consacrée à l'étude de la mise en œuvre d'un troisième système de stockage (dit « offre froide »).

Il reste encore des pans fonctionnels non aboutis, en cours de priorisation, qui devront faire l'objet d'un arbitrage afin de déterminer les conditions d'atterrissage du projet. La grande complexité technique du projet à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire, a conduit à repousser à 7 ans (au lieu de 6 ans en 2020), la durée totale du projet, afin notamment de terminer les pilotes de versement automatiques et de mettre en œuvre le stockage sur bande.

Le projet s'inscrit dans le « cadre stratégique commun de modernisation des archives » de la circulaire du Premier ministre N°5815/SG du 7 octobre 2015. Il est destiné à répondre à l'obligation légale d'archivage. Les gains sont difficilement chiffrables étant donné qu'il est question d'une valeur non destructive ; le projet ne permet pas d'engendrer des gains, mais de se prémunir d'une perte.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
167 886 626	0	1 409 798 433	1 392 559 695	143 359 197

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
143 359 197	132 943 500 5 260 000	5 155 697	0	0
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
1 351 310 400 5 260 000	1 222 935 912 0	73 498 968	40 090 346	20 045 173
Totaux	1 361 139 412	78 654 665	40 090 346	20 045 173

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
90,15 %	5,42 %	2,96 %	1,48 %

*Justification par action***ACTION (5,0 %)****01 – Coordination de l'action diplomatique**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	52 887 594	52 887 594	150 000	150 000
Dépenses de fonctionnement	47 880 841	47 880 841	150 000	150 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	47 880 841	47 880 841	150 000	150 000
Dépenses d'intervention	5 006 753	5 006 753	0	0
Transferts aux ménages	5 006 753	5 006 753	0	0
Titre 2 (dépenses de personnel)	82 040 037	82 040 037	0	0
Dépenses de personnel	82 040 037	82 040 037	0	0
Rémunérations d'activité	55 858 400	55 858 400	0	0
Cotisations et contributions sociales	25 394 497	25 394 497	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	787 140	787 140	0	0
Total	134 927 631	134 927 631	150 000	150 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 1 « Coordination de l'action diplomatique » s'élèvent à 52,9 M€. Cette action regroupe les dépenses dites d'état-major, relatives notamment au fonctionnement des cabinets, ainsi que celles relatives au protocole, à la communication et à la presse ainsi qu'à la protection de nos ressortissants à l'étranger via l'action du centre de crise et de soutien.

1) Protocole

	AE = CP
PROTOCOLE total	28 921 118
Visites d'État, de chefs d'État ou de travail	1 596 573
Accueil de personnalités	700 000
Frais liés à des déplacements à l'étranger du Premier ministre	800 000
Conférences internationales	24 000 000
Distinctions honorifiques	200 000
Interprétation et traductions	800 000
Missions et voyages officiels	354 545
Manifestations intermédiaires	470 000

La dotation proposée en PLF 2025 pour la direction du protocole d'État et des événements diplomatiques s'élève à 28,6 M€, dont 7,7 M€ pour son enveloppe annuelle classique et 20,8 M€ de crédits exceptionnels destinés à couvrir l'organisation de deux conférences internationales mentionnées *infra*. La répartition de la dotation par code activité se décline de la façon suivante :

La dotation proposée en PLF 2025 pour les visites de chefs d'État étrangers s'élève à 1,6 M€ et est destinée à couvrir les dépenses liées aux visites d'État, visites officielles ou de travail des chefs d'État et de gouvernement étrangers (CEG) en France. Les dépenses seront élevées en raison du nombre de CEG qui

participeront au sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle (IA), au sommet des Nations unies sur l'océan (UNOC 3) à Nice, ainsi qu'aux célébrations de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Une dotation de 0,7 M€ est prévue pour couvrir les prestations liées à l'accueil et au départ des personnalités reçues en France. Elle concernera les frais d'ouverture des salons et pavillons d'honneur dans les aéroports de Paris et de Strasbourg. Les dépenses imputées sur cette activité sont complémentaires à celles des activités 501, 504 et 508.

Concernant les dépenses liées aux activités internationales du Premier ministre, une dotation de 0,8 M€ est envisagée pour couvrir d'une part l'organisation des missions préparatoires (précurseurs, médecin, protocole, sécurité) et d'autre part les déplacements pour les membres de la délégation officielle. Il s'agit essentiellement de dépenses de frais d'hébergement, de restauration, de location de véhicules, d'interprétation et de réceptions offertes à la communauté française par le Premier ministre.

Une dotation de 24 M€ est demandée sur l'activité dédiée aux conférences internationales. 22 M€ (dont 20,8 M€ de mesures nouvelles) seront consacrés à l'organisation de deux manifestations internationales de grande ampleur :

a) Le sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle (IA), les 10 et 11 février 2025, pour 2 M€.,

À l'initiative du président de la République et à la suite des sommets de Bletchley Park de novembre 2023 au Royaume-Uni et de Séoul de mai 2024 en Corée du Sud, la France accueillera, à l'occasion de ce sommet, près de 100 chefs d'État et de gouvernement, des dirigeants d'organisations internationales, des chefs d'entreprises privées de toute taille ainsi que des représentants de premier plan du monde universitaire et de la société civile).

Ce sommet abordera cinq thèmes essentiels :

- L'IA au service de l'intérêt public ;
- L'avenir du travail ;
- L'innovation et la création ;
- L'IA de confiance ;
- La gouvernance mondiale de l'IA.

Le budget prévisionnel du sommet est évalué à 11,1 M€, en prenant en compte un recours maximisé aux moyens et ressources internes à l'État. Le financement du sommet est constitué de transferts en gestion depuis les ministères parties prenantes de son organisation et depuis le secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Le P105 porte les dépenses effectuées à ce titre. Une contribution financière de la Commission européenne devrait également compléter ce budget.

b) La conférence des Nations unies pour les océans (UNOC 3), qui se déroulera à Nice du 4 au 13 juin 2025 (20 M€) en présence des 193 délégations membres de l'ONU.

Les célébrations du 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, en mai, seront couvertes par les crédits réguliers de cette ligne budgétaire.

0,2 M€ sont demandés sur l'activité distinctions honorifiques pour l'achat d'insignes (légion d'honneur, palmes académiques, arts et lettres, ordre national du mérite).

0,8 M€ sont demandés pour couvrir les frais d'interprétation et de traduction qui seront élevés notamment en raison des sommets IA et UNOC3. Les frais d'interprétation concernent également les prestations livrées pour la Présidence de la République, les services du Premier ministre, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères et les secrétaires d'État, le conseil constitutionnel, l'Assemblée nationale, le ministère de l'intérieur et des outre-mer. Elles sont externalisées et représentent plus de 80 % des dépenses de l'activité.

Les frais de déplacements ministériels couvrent les frais de transport et d'hébergement des délégations ministérielles. Les quatre cabinets du pôle affaires étrangères émargent sur ce code activité. Le nombre de missions et de missionnaires est lié à l'activité gouvernementale, au contexte international et aux rendez-vous internationaux.

0,5 M€ sont demandés pour couvrir les frais liés à l'organisation de manifestations intermédiaires (conférences d'experts ou de hauts fonctionnaires, en présence du ministre ou d'un secrétaire d'État, organisées à l'hôtel du ministre ou au centre de conférences du ministère). Il s'agit essentiellement des frais d'aménagement, de sonorisation, de badges, de restauration, de renforts de sécurité, nécessaires à l'organisation de ces réunions de haut niveau.

2) État-major

	AE = CP
ÉTAT MAJOR total	12 260 513
Déplacements ministériels	5 934 195
Dépenses de fonctionnement de l'hôtel du ministre	1 996 750
Dépenses des cabinets à l'extérieur de l'hôtel du ministre	35 000
Subventions cabinets	1 080 080
Interventions - dont subventions du CAPS	1 267 237
PIPA	1 125 160
CNEMA	69 250
Autres interventions et prestations au service de l'action diplomatique	752 841

Les frais de déplacements ministériels, dotés en PLF 2025 à hauteur de 5,9 M€, couvrent les frais de transport et d'hébergement des délégations ministérielles. Quatre cabinets émargent sur cette activité. Le nombre de missions et de missionnaires est lié à l'activité gouvernementale, au contexte international et aux rendez-vous internationaux.

Les crédits de fonctionnement de l'hôtel du ministre (2 M€) correspondent aux dépenses liées à l'activité quotidienne des cabinets du ministre, des ministres délégués et du secrétaire d'État qui lui sont adjoints. Ces dépenses ont pour objet de contribuer à la mise en œuvre de la politique étrangère et de promouvoir notre diplomatie auprès d'interlocuteurs étrangers et français, à l'occasion d'événements internationaux lorsqu'ils sont organisés au sein de l'hôtel du ministre ou au château de la Celle Saint-Cloud. Toutefois, tous les événements organisés à l'hôtel du ministre ne sont pas systématiquement pris en charge sur ce budget de fonctionnement. Certaines dépenses sont prises en charge par la direction de la communication et de la presse ou par le service du protocole. Ces événements peuvent prendre diverses formes comme l'organisation de manifestations internationales de grande ampleur en lien avec l'actualité diplomatique, l'organisation de repas officiels ou de réceptions lors de la visite d'une personnalité étrangère. Les enveloppes de représentation du ministre, des ministres délégués et des secrétaires d'État, dont les montants sont fixés annuellement par le Premier ministre, sont incluses dans les crédits de fonctionnement.

Les dépenses à l'extérieur de l'hôtel du ministre regroupent les dépenses officielles lorsque celles-ci concernent des événements organisés sur le territoire national mais hors des emprises de l'hôtel du ministre ou du château de la Celle Saint-Cloud. Il s'agit principalement de frais de restaurant.

Les subventions des cabinets et du centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) permettront entre autres d'accorder des subventions à près d'une centaine d'associations et de financer des dépenses d'intervention de nature interministérielle.

Les crédits de l'activité autres interventions et prestations au service de l'action diplomatique sont dotés à hauteur de 0,75 M€. Ils auront pour objet de financer des dépenses contraintes, en forte augmentation et souvent de nature interministérielle (Forum de Paris pour la paix, commission mixte franco-algérienne, participation du ministère au GIP Musée mémorial du terrorisme...).

Les crédits d'intervention du CAPS diminueront de 0,1 M€ par rapport à la LFI 2024. Ils permettront de couvrir l'augmentation constatée du coût des experts techniques internationaux gérés par Expertise France et de renforcer le soutien aux *think tanks* français produisant des travaux de recherche portant sur les sujets de la politique étrangère de la France.

Les crédits d'intervention au bénéfice du PIPA, programme piloté par le CAPS dont l'objet est d'inviter en France de jeunes personnalités étrangères appelées à exercer des responsabilités dans leur pays et à jouer un rôle dans la relation bilatérale avec la France, seront également en baisse de 0,1 M€ par rapport à la LFI 2024. Le nombre prévisionnel d'invités sera sensiblement équivalent à celui prévu en 2024.

Enfin, 0,07 M€ sont destinés, comme en LFI 2024, à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA).

3) Communication

	AE = CP
COMMUNICATION total	6 455 963
Acquisition d'information et de documentation	2 875 600
Actions de communication événementielle	295 350
Actions de communication digitale et audiovisuelle	2 777 828
Relations avec les journalistes étrangers	31 000
Subventions aux associations de presse diplomatique	476 185

L'activité acquisition d'information et d'outils de veille (2,9 M€) couvre l'achat et la distribution au numéro de titres de presse en version papier, la souscription d'abonnements à des titres de presse sur support dématérialisé lorsque c'est possible, la souscription d'abonnements à des bases de données ainsi qu'aux dépêches des principales agences de presse, au profit des cabinets ministériels, des services d'administration centrale et de l'ensemble des postes à l'étranger. Elle comprend également la fourniture de panoramas de presse ainsi que le paiement des droits de copie afférents.

Avec la montée en puissance de la sous-direction de la veille et de la stratégie créée en septembre 2022, cette activité inclut désormais la fourniture d'outils nécessaires à la confection d'une veille internalisée à 360 degrés (presse, ressources audiovisuelles et sur les réseaux sociaux) ainsi que des prestations externalisées ponctuelles d'études et de veille stratégique sur des géographies prioritaires pour le ministère.

Au travers d'actions de communication événementielle (événements ponctuels, événements plus récurrents et publications), cette activité vise notamment à renforcer la compréhension par les Français des missions du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et de son réseau, et notamment de son rôle au service de leurs intérêts. Le programme « hors les murs » finance le déplacement de diplomates dans des établissements scolaires en France afin d'y présenter les métiers et missions de la diplomatie.

Destinée à informer et faire comprendre au grand public, français et étranger, les enjeux de l'action extérieure et des positions internationales de la France, la communication digitale et audiovisuelle permet au ministère de l'Europe et des affaires étrangères d'assurer une présence toujours plus dynamique sur internet et les réseaux sociaux, avec pédagogie et fiabilité.

Elle se traduit concrètement par :

- Le site internet France Diplomatie disponible en six langues (français, anglais, allemand, espagnol, arabe et russe) et les 272 sites des postes du réseau diplomatique ;
- Le compte X de France Diplomatie, qui compte plus de 2,1 millions d'abonnés toutes langues confondues (français, anglais, arabe, russe, allemand et espagnol) ;
- La page Facebook du ministère qui draine 680 000 abonnés (en français, anglais et arabe) ;
- Le compte LinkedIn qui regroupe un peu plus de 336 000 abonnés ;
- Le compte Instagram en français qui attire près de 194 000 personnes et le compte Instagram en espagnol, lancé en 2023, qui recueille près de 2 857 abonnés ;

- Le compte YouTube qui rassemble près de 36 800 abonnés ;
- Le compte Telegram en russe qui réunit 3 476 abonnés ;
- La chaîne WhatsApp FranceDiplo Afrique, lancée en 2024, qui compte 9 000 abonnés ;
- La production de podcasts « Sources diplomatiques » (« COP 28 » « Académie diplomatique d'été » et « tables rondes ») et de vidéos diffusées sur tous les canaux (portraits d'athlètes, interview de l'ambassadeur pour le sport à l'occasion des JOP).

L'animation et le renforcement du réseau de communication et de presse se traduit notamment par un renforcement de l'identité numérique du ministère, avec une modernisation de l'infrastructure de ses sites, la mise à disposition de davantage de contenus à destination des réseaux sociaux ou encore de la mise en place d'un fonds de communication à destination des postes, complété par une dotation minimale de communication pour les ambassades prioritaires.

Le programme d'invitations de journalistes étrangers, doté de 0,5 M€, permet à des journalistes ainsi qu'à des influenceurs du monde entier de venir en France, à l'occasion d'événements internationaux ou pour des déplacements centrés sur des thématiques prioritaires définies chaque année. Il permet ainsi de relayer les positions de la France auprès de la presse étrangère et sur les réseaux sociaux afin de contribuer à la promotion de la France dans le monde.

Le ministère apporte son appui aux associations de presse diplomatique (0,03 M€) porteuses d'un projet en lien avec le rayonnement de la presse française et francophone dans le monde, visant à stimuler la « destination France » auprès des touristes étrangers au travers d'articles publiés ou reportages diffusés par des correspondants dans leurs médias respectifs ou encore à marquer son soutien à la presse diplomatique française et étrangère.

4) Centre de crise et de soutien

	AE = CP
CENTRE DE CRISE total	5 250 000
Fonctionnement	3 545 000
Gestion des crises	1 500 000
Subventions	205 000

Dans le cadre du plan de sécurité et de lutte anti-terroriste, le Centre de crise et de soutien (CDCS) devrait bénéficier en 2025 d'une dotation budgétaire de 5,25 M€ (+0,1 M€ par rapport à 2024).

Cette dotation est composée d'un montant de base de 3,5 M€ de crédits de fonctionnement. Le centre de crise et de soutien a pour mission de former les postes à la gestion de crise et de gérer les crises, tant sur le volet sécuritaire que sur le volet humanitaire. Sur le programme 105, ses moyens sont répartis de la manière suivante :

- 2,16 M€ pour le renouvellement et la maintenance des réseaux de communication de sécurité autonomes ;
- 0,5 M€ pour le renouvellement des dotations des postes en stocks de sécurité, équipements projetables ainsi que la fourniture de consommables médicaux ;
- 0,2 M€ pour la formation à la gestion de crise ;
- 0,68 M€ pour les dépenses de fonctionnement courant du CDCS.

Des moyens de gestion de crise sont programmés à hauteur de 1,5 M€ et mobilisables à tout instant.

Des subventions (titre 6), d'un montant total de 0,2 M€, seront allouées aux associations de victimes et d'aide aux victimes : France victimes (FV), la Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs (FENVAC) ainsi que l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT).

ACTION (6,4 %)**02 - Action européenne**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	159 969 234	159 969 234	0	0
Dépenses de fonctionnement	15 000	15 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	15 000	0	0
Dépenses d'intervention	159 954 234	159 954 234	0	0
Transferts aux autres collectivités	159 954 234	159 954 234	0	0
Titre 2 (dépenses de personnel)	12 023 331	12 023 331	0	0
Dépenses de personnel	12 023 331	12 023 331	0	0
Rémunérations d'activité	8 941 517	8 941 517	0	0
Cotisations et contributions sociales	3 007 272	3 007 272	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	74 542	74 542	0	0
Total	171 992 565	171 992 565	0	0

Les dépenses hors titre 2 de l'action 2 « Action européenne » s'élèvent à 160 M€. L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des contributions européennes (159,2 M€ en AE et CP) et les activités hors contributions (0,77 M€ en AE et CP).

1/ L'action européenne hors contributions

	AE = CP
ACTION EUROPEENNE HORS CONTRIBUTIONS total	765 578
Communication du ministre délégué chargé de l'Europe	15 000
Subventions du ministre délégué chargé de l'Europe	750 578

Ces crédits permettront d'accorder des subventions au profit d'associations, de centres de recherche et d'instituts qui favorisent les échanges sur l'Europe, développent des actions d'information et de formation, et organisent des conférences et des universités d'été sur les questions européennes. Ils permettent également de financer de nouveaux dispositifs pilotés par la Commission européenne comme le programme *citoyens, égalité, droits et valeurs* ou le *fonds démocratie du contrat triennal Strasbourg capitale européenne*.

2/ Les contributions européennes

	AE = CP
CONTRIBUTIONS EUROPÉENNES total	159 203 656

Les crédits alloués aux contributions européennes pour 2025 sont en baisse par rapport à la LFI 2024, la prévision pour la Facilité européenne pour la paix étant en diminution de 40 M€ par rapport à 2024.

a) Conseil de l'Europe

Le budget adopté par le Conseil de l'Europe pour une durée de deux ans a augmenté substantiellement en 2024 (+35 M€). Cette hausse exceptionnelle, conforme aux décisions prises lors du Sommet de Reykjavik les 16-17 mai 2023, est principalement due aux éléments suivants :

- Le financement progressif de la coopération sur le budget ordinaire, alors qu'elle relevait exclusivement des contributions volontaires jusqu'à présent. Les plans d'action pays, dont bénéficient six États membres (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Bosnie-Herzégovine et surtout Ukraine) ont pour objectif de sécuriser la mise en œuvre d'activités prioritaires en matière de protection des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit. Pour l'instant, ces actions dépendent encore des contributions volontaires des États ;

- La hausse des moyens alloués à la Cour européenne des droits de l'Homme (+4 M€ en 2024) ;
- La création d'un registre des dommages causés par la guerre d'agression russe en Ukraine, d'un montant de 7,4 M€ pour 2024, auquel la France contribuera à hauteur de 0,9 M€ .

La contribution totale de la France en 2025, légèrement inférieure à 2024, est estimée à 55 M€, dont 49 M€ pour le MEAE.

b) Union européenne

Le maintien des crédits alloués au Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) à 0,5 M€ doit permettre de faire de ce vecteur un instrument de la politique européenne de soutien à la démocratie, aux défenseurs des droits de l'Homme, aux médias indépendants et à l'État de droit dans le voisinage européen dont le volume d'activités a augmenté depuis sa création en 2013.

Le financement de la contribution française à la Facilité européenne pour la paix (FEP) est réparti entre le MEAE, pour ce qui relève des mesures d'assistance (pilier II) à caractère non létal, et le ministère des armées pour le pilier I (opérations) et la part létale du pilier II.

Le second pilier de l'instrument, adopté en mars 2021, devait consacrer en très grande majorité des crédits au financement de mesures d'assistance à caractère non létal, prises en charge par le MEAE. La guerre d'agression russe en Ukraine ayant renforcé la part létale de ces mesures, la participation du MEAE est estimée pour 2025 à 104 M€, en baisse de 40 M€ par rapport à la LFI 2024

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE=CP
CdE	Conseil de l'Europe	49 001 656
AFETI	Expertise France ou Agence Française d'Expertise Technique Internationale	2 300 000
OSCE - Fonds fiduciaire	Fonds fiduciaire : experts et observateurs électoraux	1 000 000
UEO	Union de l'Europe occidentale (UEO)	1 652 000
DIMED-FAL	Délégation interministérielle à la Méditerranée - Fondation Anna Lindh	250 000
DIMED-UPM	Délégation interministérielle à la Méditerranée - Union pour la Méditerranée	400 000
FEDEM	Fonds européen pour la démocratie	500 000
FEP	Facilité européenne pour la paix	104 100 000
TOTAL		159 203 656

ACTION (3,4 %)

03 - Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	90 600 445	90 600 445	0	0
Dépenses de personnel	90 600 445	90 600 445	0	0
Rémunérations d'activité	73 825 269	73 825 269	0	0
Cotisations et contributions sociales	15 771 710	15 771 710	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	1 003 466	1 003 466	0	0
Total	90 600 445	90 600 445	0	0

L'action 03 du programme 105 a été créée dans le cadre du PLF 2025 suite au regroupement des effectifs et de la masse salariale sur le programme 105. Cette action est dédiée aux personnels concourant à la diplomatie culturelle et d'influence. Elle se substitue à l'action 06 du programme 185 qui est clôturée à compter du 1^{er} janvier 2025.

ACTION (24,5 %)

04 – Contributions internationales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	659 636 440	659 636 440	0	0
Dépenses d'intervention	659 636 440	659 636 440	0	0
Transferts aux autres collectivités	659 636 440	659 636 440	0	0
Total	659 636 440	659 636 440	0	0

Les dépenses hors titre 2 de l'action 4 « Contributions internationales » s'élèvent à 659,6 M€. L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des opérations de maintien de la paix (220,2 M€ en AE et CP), les contributions internationales en euros (210 M€ en AE et CP) et en devises (229,4 M€ en AE et CP).

1/ Opérations de maintien de la paix (OMP)

	AE = CP
OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX total	220 214 996

La quote-part des États est mise à jour tous les trois ans. Le barème du budget ordinaire est fondé sur le revenu national brut et comporte un système de dégrèvements et de plafonds. Les modalités de calculs des barèmes peuvent également être revus à cette occasion. La baisse des contributions aux OMP en 2025 s'explique par la diminution estimée de la quote-part française ainsi que la fin des dépenses liées à la mission de maintien de la paix des Nations unies au Mali, en cours de liquidation.

Les contributions aux OMP étant payables en dollars des États-Unis, des ordres d'achat à terme (OAT) de devises ont été passés entre le ministère et l'Agence France Trésor à hauteur de 85 % des dépenses en devises pour couvrir le risque de change. Une grande partie des contributions OMP sera payée au taux de l'OAT dont l'échéance correspond à la date de paiement de celles-ci.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en euros		AE= CP
BANUS	Bureau d'appui des Nations unies à la Somalie	22 199 625
FINUL	Force intérimaire des Nations unies au Liban	24 097 189
FISNUA	Force intérimaire de Nations unies à Abiyé	13 486 639
FNUOD	Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement – Golan	3 037 008
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo	1 958 927
MINURSO	Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	3 142 182
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine	52 827 229
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali	en cours de liquidation

MINUSS	Mission des Nations unies au Soudan du Sud	56 410 448
MONUSCO	Mission des Nations unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo	40 516 108
UNFICYP	Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre	2 539 640
TOTAL		220 214 996

2/ Contributions internationales en euros

	AE = CP
CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES EN EUROS total	210 039 774
Contributions internationales en euros (dont PM G8)	115 045 651
Contributions internationales en euros à l'ONU et institutions spécialisées	96 294 123

La majeure partie des contributions volontaires du programme sont imputées sur cette ligne. Elles traduisent les priorités de la France comme le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale. Elles financent aussi des postes de jeunes experts associés (JEA) et de volontaires des Nations unies (VNU) qui renforcent la présence française dans les organisations internationales, essentiellement au sein du système onusien.

Il convient de noter les évolutions suivantes :

1. OTAN

Selon les prévisions disponibles à ce stade, notre contribution devrait atteindre 48,5 M€ en 2025, contre 43,2 M€ en LFI 2024. Ce calcul prend en compte les prévisions d'augmentation du budget de l'OTAN (+10 %), les prévisions d'inflation (+3 %), ainsi que la diminution de la quote-part de la France, qui passera à 10,19 %, [MA1] du fait de l'entrée de la Suède (elle s'élevait à 10,39 % en 2023, puis à 10,29 % en 2024 après l'intégration de la Finlande). Les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN avaient décidé, en 2022, d'une hausse additionnelle de 10 % par an en valeur réelle du budget civil de l'alliance sur la période 2023 - 2030. Cette décision est liée à l'évolution de l'environnement sécuritaire à la suite de l'agression russe en Ukraine. Il justifie des augmentations de moyens dans le domaine de la cybersécurité et en faveur du financement des partenariats de l'OTAN comme celui avec l'Union européenne.

2. UNOC

Après deux premières éditions présidées par la Suède et les Fidji à New York en 2017 puis par le Portugal et le Kenya à Lisbonne en juin 2022, la France et le Costa Rica accueilleront à Nice la troisième conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC 3) en juin 2025. La France attend une mobilisation internationale d'une ampleur équivalente à celle pour le climat, dix ans après la COP21 et l'accord de Paris (participation du secrétaire général des Nations unies et d'une centaine de chefs d'États). Au-delà des États membres des Nations unies, les agences spécialisées, la société civile, le secteur privé et les bailleurs internationaux seront représentés.

Cette contribution aux Nations unies est mandatée par une résolution de l'assemblée générale des Nations unies (AGNU) qui prévoit que « tous les coûts afférents à la conférence et à son organisation seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires » et donc revenant au pays hôte.

En complément des crédits destinés à l'organisation de l'événement qui sont budgétés sur l'action 01 « Coordination de l'action diplomatique », une contribution, estimée à 4 M€, doit être versée afin de couvrir les dépenses réalisées par l'ONU dans le cadre de ce sommet.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en euros		AE = CP
AIEA-EUR	Agence internationale de l'énergie atomique	15 716 746
AIEA FCT	Agence internationale de l'énergie atomique - Fonds de coopération technique en euros	3 987 840
Contributions ASD	Contributions volontaires dans le domaine de la sécurité nationale du désarmement et la prévention de nouvelles menaces, à travers la direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement	10 500 000
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et protocole de Kyoto	1 587 937
CPI	Cour pénale internationale	16 394 994
Direction Juridique (DJ)	Contributions volontaires à caractère juridique	1 000 000
HCR-CNDA	Haut-Commissariat aux réfugiés - Cour nationale du droit d'asile	1 357 636
OAA-EUR	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	8 579 845
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	3 258 107
Contributions NUOI	Contributions volontaires aux organisations internationales (prévention et de maintien de la paix, attractivité du territoire français, droits de l'Homme)	15 485 001
ONU-JEA et VNU-EUR	Jeunes experts associés et volontaires des Nations unies (UN Volunteers)	1 000 000
OTICE-EUR	Commission préparatoire de l'Organisation pour le traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 652 576
PNUE-740-BARCELONE-PAM	Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranéenne contre la pollution - plan d'action pour la Méditerranée	1 999 323
UNESCO BO EUR	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	6 394 163
UNOC	Contribution volontaire en vue de la préparation de l'UNOC en 2025	4 000 000
Autres	Contributions inférieures à 1 M€	2 379 954
(A) Contributions en euros aux organisations des Nations unies		96 294 123
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique	23 436 896
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord	48 505 445
OSCE – BU	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - budget unifié	15 174 810
OSCE - PSU	OSCE – projets pour l'Ukraine	2 500 000
IMA	Institut du monde arabe	12 354 000
CICR	Comité international de la Croix rouge	7 500 000
CPS	Communauté du Pacifique	2 400 000
Autres	Contributions inférieures à 1 M€	3 174 500
(B) Contributions en euros aux organisations hors Nations unies		115 045 651
Contributions internationales payables en euros		211 339 774
		AE = CP
CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES EN DEVICES [MA2] [GG3] total		229 381 670
Contributions en devises : contributions aux autres organisations internationales		1 071 969
Contributions en devises : Contributions obligatoires en devises à l'ONU et inst.spécialisées		228 309 701

dégrèvements et de plafonds. Les modalités de calculs des barèmes peuvent également être revus à cette occasion. Malgré la baisse prévue de notre quote-part, la contribution de la France devrait rester stable compte tenu de la hausse tendancielle du budget régulier de l'ONU. A ce stade, la contribution française à l'ONU est estimée à 131,8 M\$ en 2025 contre 134 M\$ en 2024.

Pour couvrir le risque de change affectant les contributions internationales payables en devises, des ordres d'achat à terme de devises (dollars américains et francs suisses) ont été passés entre le MEAE et l'Agence France Trésor à hauteur de 85 % des dépenses.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en euros		AE = CP
AIEA-USD	Agence internationale de l'énergie atomique	2 320 201
MTPI	« Mécanisme » ou Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (UN Mechanism for International Criminal Tribunals). Intitulé complet : Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	2 759 572
OAA-USD	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	11 356 671
OACI - BO - USD	Organisation de l'aviation civile internationale - budget ordinaire	1 176 418
OMS-USD	Organisation mondiale de la santé	11 403 503
ONU BR	Budget régulier de l'ONU	121 510 563
ONU-JEA et VNU-USD	Jeunes experts associés et volontaires des Nations unies (UN Volunteers)	10 868 505
OTICE-USD	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	3 246 249
PNUE-700	Fonds pour l'environnement du programme des Nations unies pour l'environnement	6 990 741
UNESCO – BO - USD	Budget ordinaire de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	7 204 352
Autres	Contributions inférieures à 1 M€	4 480 652
Contributions en dollars américains, en équivalent euros		181 615 916
OIT	Bureau international du travail	18 009 255
OIM	Organisation internationale pour les migrations	3 694 709
OMC	Organisation mondiale du commerce	7 949 041
OMS-CHF	Organisation mondiale de la santé	11 568 181
OMM	Organisation météorologique mondiale	3 170 796
Autres	Contributions inférieures à 1 M€	752 450
Contributions en francs suisses, en équivalent euros		45 144 431
OACI - BO - CAD	Organisation de l'aviation civile internationale	1 689 158
Autres	Contributions inférieures à 1 M€	932 163
Contributions en autres devises, en équivalent euros		2 621 322
Total contributions internationales en devises, en équivalent euros		229 381 670

ACTION (4,4 %)**05 – Coopération de sécurité et de défense**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	35 629 195	35 629 195	0	0
Dépenses de fonctionnement	5 552 072	5 552 072	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 552 072	5 552 072	0	0
Dépenses d'intervention	30 077 123	30 077 123	0	0
Transferts aux autres collectivités	30 077 123	30 077 123	0	0
Titre 2 (dépenses de personnel)	82 651 513	82 651 513	0	0
Dépenses de personnel	82 651 513	82 651 513	0	0
Rémunérations d'activité	59 162 027	59 162 027	0	0
Cotisations et contributions sociales	23 282 094	23 282 094	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	207 392	207 392	0	0
Total	118 280 708	118 280 708	0	0

La direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) met en œuvre la coopération structurelle de la France avec les États partenaires en matière de sécurité internationale et des Français à l'étranger dans une logique de défense des intérêts français et d'influence à long terme. A l'origine centrée sur la seule coopération de défense, cette direction a depuis étendu ses actions aux domaines de la sécurité intérieure et de la sécurité civile. Les crédits budgétaires issus du P105 dédiés à cette coopération (action 5) s'élèvent hors titre 2 à **35,6 M€** et se décomposent pour 2025, hors masse salariale, en **30,1 M€** de crédits d'intervention et en **5,5 M€** de crédits de fonctionnement.

Composante de l'action diplomatique de la France, la coopération de sécurité et de défense contribue à la sécurisation de nos ressortissants tant sur le sol national qu'à l'extérieur de ses frontières. La DCSD inscrit son action dans la stratégie française à long terme de réponse globale « post crise » ainsi que de prévention des crises. Dans cet objectif, elle travaille en partenariat étroit avec l'ensemble des ministères et opérateurs publics acteurs de cette thématique. A cet effet, cette direction planifie, pilote et conduit la coopération structurelle relevant des continuums « défense-sécurité » et « sécurité-développement ». Elle intervient en qualité d'intégrateur, par l'engagement des capacités des partenaires régaliens des ministères de l'intérieur et des armées, et en qualité d'opérateur, par l'animation de son réseau de coopérants à l'étranger placés auprès des autorités des États partenaires de la France et d'organisations régionales : 303 coopérants en 2024, dont 251 coopérants militaires techniques et 52 experts techniques internationaux.

Dans ses modes d'action, la DCSD décline ses savoir-faire en les adaptant aux besoins exprimés par les États partenaires, aux thématiques, aux zones géographiques, aux pays ou aux organisations régionales ciblées. Elle retient en priorité le conseil de haut niveau des autorités civiles et militaires dans le domaine de la sécurité et de la défense, et plus récemment, de la justice et des douanes, la formation de leurs cadres, l'expertise conceptuelle, technique ou logistique, ainsi que l'aide directe en équipements, sans omettre l'appui aux exportations.

Depuis 2018 et la prolongation par le MEAE du plan d'action gouvernemental contre la radicalisation et le terrorisme (PART) via le plan d'action contre le terrorisme (PACT), la DCSD a réorienté une large partie de sa coopération structurelle vers la réforme des systèmes de sécurité (RSS), la lutte contre le terrorisme ainsi que les migrations irrégulières.

1/ Dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT total	5 552 072
Soutien des coopérants	2 662 072
Changement de résidence et installation des coopérants et de leurs familles	1 800 000
Frais de missions des coopérants et des stagiaires	970 000
Frais de réception et de soutien de la direction de la coopération de sécurité et de défense	120 000

Dans le cadre de l'activité des dépenses de fonctionnement, l'action de la DCSD est quasi-exclusivement réservée au soutien administratif et individuel des coopérants expatriés (coopérants militaires techniques et experts techniques internationaux), à hauteur de 4,5 M€. Ces crédits visent pour l'essentiel à financer l'installation des coopérants et de leurs familles, ainsi que le soutien des coopérants dans le cadre des projets. Ce poste de dépense est très sensible à la variation du nombre de coopérants mutés.

Le fonctionnement de la DCSD recouvre également des dépenses diverses réalisées par la portion centrale en matière de conduite du changement, de déplacements et d'activités de rayonnement, dont l'organisation de séminaires internes, qui s'élèvent à 0,1 M€. Les frais de mission recouvrent les dépenses liées aux transports des stagiaires et des coopérants pour 1 M€.

2/ Dépenses d'intervention

	AE = CP
DÉPENSES D'INTERVENTION total	30 077 123
Formations en sécurité-défense-développement	21 264 916
Ingénierie et expertise sécurité-défense-développement	3 913 860
Aide logistique directe aux partenaires	4 898 347

Les actions d'intervention au profit des États partenaires et des organisations régionales ciblent les priorités retenues par le MEAE au regard des directives gouvernementales françaises. Elles s'élèvent à 30,1 M€.

La DCSD apporte son soutien au renforcement des capacités de ses partenaires (États et organisation régionales) dans les domaines de la sécurité intérieure, de la sécurité civile et de la défense. Ces actions déclinent toute une gamme de savoir-faire afin de répondre de la manière la plus adaptée aux attentes et demandes exprimées.

La DCSD accomplit sa mission au travers de son réseau de coopérants à l'étranger et au moyen de trois modes d'action : l'organisation et la mise en œuvre de formations - en France ou à l'étranger - des cadres civils et militaires des partenaires, de missions d'expertise et d'aides logistiques directes (achat et acheminement sur place d'équipements).

Ses actions se matérialisent par des projets bilatéraux ou par l'apport de son expertise aux projets portés par des financements internationaux dont ceux issus de l'Union européenne. Chaque projet est évalué individuellement ou à l'échelle de chaque pays partenaire dans le cadre de la RSS. Les objectifs poursuivis par les différents projets de la DCSD relèvent notamment :

- du renforcement de l'État de droit et de la protection des populations en fournissant une expertise aux services de sécurité intérieure et de protection civile des pays partenaires (du conseil de haut niveau sur la réglementation, la doctrine ou l'organisation, aux expertises métiers dont le champ est entièrement mis à contribution dans le cadre des formations dispensées, (ordre public, investigations judiciaires, contre-terrorisme, lutte contre les feux de forêts, sauvetage, déblaiements, etc.) ;
- du renforcement à l'action interministérielle, en intégrant de plus en plus des formations auxquelles sont associés les services de la justice et des douanes des pays partenaires ;
- de l'expertise auprès des armées avec des projets centrés sur des actions de conseil, d'études et de soutien dans les domaines de la prospective, de la doctrine d'emploi, de l'organisation et de la restructuration des armées, de la mise en place et de l'amélioration de la gestion des ressources

humaines associées, de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées et du développement de leurs capacités dans les domaines de l'aviation légère d'observation, de drones ou de l'aviation de combat. Sont ainsi mis en œuvre :

- Des actions destinées au maintien en condition opérationnelle des armées qui viennent essentiellement en appui technique au commandement des pays partenaires ;
- Des actions de renforcement des capacités opérationnelles et d'entraînement de nos partenaires, en particulier dans le domaine de la surveillance du territoire, des frontières et des eaux territoriales ;
- de l'appui au service de santé des armées pour accroître ses capacités par le biais de formations et de soutien aux hôpitaux militaires ;
- du développement de leur capacité à participer/conduire des opérations de maintien de la paix dans une approche de coopération régionale. Les actions menées permettent de développer la coopération régionale militaire et de défense, ainsi que les capacités de différents pays, d'organismes et d'organisations à vocation régionale, à développer leurs contributions aux opérations de maintien de la paix (OMP) dans les zones où ils sont appelés à intervenir.

Les actions d'intervention se décomposent plus précisément de la manière suivante :

	AE = CP
Formation des élites et cadres (défense et sécurité) en France	11 294 190
Formation en École Nationale à Vocation Régionale	6 416 990
Formation à l'étranger hors ENVR	684 766
Enseignement du français	2 868 970
Total formation des élites et cadres (défense et sécurité)	21 264 916
Expertise auprès des armées	1 789 773
Expertise des forces de sécurité intérieure	2 124 087
Total ingénierie de sécurité et de défense	3 913 860
Appui à l'acquisition de capacités matérielles	4 398 347
Acheminement des matériels et équipements	500 000
Total aide logistique directe aux partenaires	4 898 347
Total dépenses d'intervention	30 077 123

Les actions consacrées à la formation de l'encadrement (défense et sécurité) des partenaires sont évaluées à 21,3 M€. La formation recouvre en priorité les principaux modes d'action suivants :

- **La formation des élites, des cadres militaires et de sécurité intérieure en France (11,3 M€).** Cette formation, dispensée sur des périodes de quelques mois à plusieurs années selon les domaines, recouvre les volets suivants :
 - La formation initiale et complémentaire des officiers et cadres de la défense et de la sécurité ;
 - La formation d'officiers ou de personnels non-officiers désirant acquérir une spécialité particulière ;
 - L'enseignement militaire supérieur dispensé à des cadres destinés à occuper des postes en État-major national ou international et à assumer des fonctions à hautes responsabilités ;
 - Les séminaires organisés périodiquement par l'IHEDN pour des auditeurs de haut niveau.
- **La formation en école nationale à vocation régionale - ENVR (6,4 M€).** La DCSD est partenaire aujourd'hui de vingt ENVR dans neuf États (notamment Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Djibouti, Cameroun et Gabon). Elle contribue également à la formation ainsi qu'au financement des écoles à statut international (EIVR) et des centres à travers le monde où elle affecte des coopérants. L'ensemble de ces établissements proposent des formations dans les domaines de l'encadrement militaire, du maintien de la paix, de l'État de droit, de la santé, de la sécurité maritime, du déminage humanitaire, de la protection civile, de la maintenance et de la logistique, de l'administration et des finances. La DCSD participe, via son réseau de coopérants, à leur co-gestion avec les pays hôtes, au maintien du niveau de formation délivré, ainsi qu'à leur adaptation aux besoins exprimés.

- **L'enseignement du français (2,9 M€).** Cette action vise à renforcer l'interopérabilité des forces étrangères francophones et non-francophones dans le cadre de leur coopération bilatérale dans les domaines de la défense et de la sécurité, ainsi que la participation de contingents étrangers, notamment africains, aux opérations de maintien de la paix (OMP) en environnements francophones. La participation croissante de ces contingents aux OMP rend la demande de soutien au développement de l'enseignement du français en milieu « défense et sécurité » particulièrement forte.

Les actions consacrées à l'ingénierie de sécurité et de défense sont évaluées à 3,9 M€. L'expertise conceptuelle, technique et logistique met les savoir-faire français de façon générale à la disposition du pays ou de l'organisation bénéficiaire, dans tous les domaines ayant trait à la (re)structuration des forces armées et de sécurité, par l'intermédiaire d'audits, d'évaluations et d'appui à la mise en œuvre dans une grande variété de disciplines : organisation des armées, directions ou services (finances, ressources humaines, administration), expertise technique spécifique sur une capacité ou un équipement, santé, commandement, etc.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- **L'expertise auprès des forces de défense (1,8 M€)** regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère des armées - des actions de conseil, études, instruction et entraînement dans l'ensemble des domaines de compétence des forces françaises : déminage, tir de précision, soutien sanitaire, organisation et planification d'opérations, infrastructures, maintenance mécanique, ressources humaines, etc. Ces expertises, qui interviennent généralement en complément d'autres actions de coopération structurelle, visent à renforcer la capacité des États à mener des opérations de lutte contre le terrorisme, à participer à des opérations de maintien de la paix et à mieux maîtriser leur territoire dans leurs dimensions maritime, terrestre et aérienne.
- **L'expertise auprès des forces de sécurité intérieure (2,1 M€)** regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère de l'intérieur - des actions de conseil, d'études, d'instructions et d'entraînement relevant des domaines de compétence de la police et de la gendarmerie :
 - La lutte contre le terrorisme : renseignement, techniques d'intervention dans le domaine de la prise et de la libération d'otages ;
 - La police judiciaire : lutte contre le narcotrafic, techniques d'enquête, délinquance financière, police technique et scientifique ;
 - La police aux frontières : organisation de la sûreté des aéroports, lutte contre le trafic d'êtres humains et la fraude documentaire, réglementation transfrontalière ;
 - L'ordre public : maintien de l'ordre et organisation des grands rassemblements.

Les actions consacrées à l'aide logistique directe aux partenaires sont évaluées à 4,9 M€. L'acquisition d'équipements non létaux et leur acheminement à l'étranger pour les remettre *in fine* aux autorités locales, constituent le cœur de l'aide directe apportée par cette direction en appui d'un projet de coopération structurelle. Ces dons couvrent un très large spectre d'équipements et permettent la matérialisation concrète des projets portés et financés par la DCSD. A titre d'illustration peuvent être citées les réalisations suivantes : déploiement de capacités de surveillance (drones, ULM, chaînes sémaphoriques), équipement des centres de formation notamment des ENVR, moyens d'entraînement et d'intervention des forces armées et de sécurité intérieure (protections balistiques, tenues d'entraînement, ciblerie), moyens de transmission.

ACTION (10,9 %)**06 – Soutien**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	140 265 910	148 611 850	110 000	110 000
Dépenses de fonctionnement	124 222 081	130 323 515	110 000	110 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	124 222 081	130 323 515	110 000	110 000
Dépenses d'investissement	16 043 829	18 288 335	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	16 043 829	18 288 335	0	0
Titre 2 (dépenses de personnel)	152 522 907	152 522 907	0	0
Dépenses de personnel	152 522 907	152 522 907	0	0
Rémunérations d'activité	103 374 496	103 374 496	0	0
Cotisations et contributions sociales	47 770 744	47 770 744	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	1 377 667	1 377 667	0	0
Total	292 788 817	301 134 757	110 000	110 000

L'action n° 6 « Soutien » finance le fonctionnement de l'administration générale, les dépenses liées à la gestion des ressources humaines et aux systèmes d'information et de télécommunication, ainsi que la politique immobilière et la sécurité pour les opérations conduites en France. Le budget de l'action s'élève à 140,3 M€ en AE et 148,6 M€ en CP.

1) Administration générale

	AE	CP
ADMINISTRATION GÉNÉRALE total	26 249 112	25 466 312
Frais de mission des services	7 360 070	7 360 070
Frais de représentation des services	562 275	562 275
Archives	1 995 604	1 995 604
Valise diplomatique	6 897 098	6 897 098
Fonctionnement des services en IDF	6 931 186	6 148 386
Fonctionnement des services à Nantes	748 151	748 151
Fonctionnement du centre de conférences ministériel (CCM)	427 500	427 500
Achats en France et dépenses exceptionnelles	522 228	522 228
Parc automobile	805 000	805 000

L'activité des frais de mission des services en France est liée à l'activité politique et logistique du ministère, activité également tributaire du contexte et du calendrier international. L'achat de billets dit « à contraintes » (tarifaires ou de trajets) est privilégié car moins onéreux dès lors que les conditions de réalisation des missions s'y prêtent.

La maîtrise du coût d'achat des titres de transport est améliorée par le raccordement à un outil de réservations en ligne dans le cadre du marché voyageur notifié depuis le 2 septembre 2024 pour une durée de deux ans renouvelable. La notification de ce nouveau marché n'aura pas d'effet sur les dépenses liées aux missions. Le ministère est engagé dans une démarche d'accompagnement et de sensibilisation des directions et services, afin d'améliorer la politique de réservations des vols dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère.

Les frais de représentation des services en France permettent aux différentes directions politiques et géographiques, ainsi qu'aux ambassadeurs thématiques, d'organiser diverses manifestations dans le cadre de leurs activités diplomatiques. La ligne supporte toutes les dépenses induites par ces événements (y compris sonorisation, traiteur...).

La dotation de la direction des archives permettra de mener des actions de prévention du risque amiante, l'achat de livres, la numérisation d'archives, la participation à des publications, l'organisation de colloques et d'expositions et des dépenses de prestations pour le classement et la conservation des archives.

La dotation de fonctionnement de la valise diplomatique est en légère baisse par rapport à 2024. Plusieurs marchés seront renouvelés en 2025 notamment les marchés de fret et de stockiste. Par ailleurs, plusieurs marchés ont vu leur coût augmenter en 2024, notamment pour l'affranchissement, les prestations de stockage et le transport maritime. Ces augmentations seront couvertes par des rétablissements de crédits pour des prestations réalisées pour le compte d'autres administrations ou de particuliers.

Les dotations consacrées au fonctionnement des services en France (Île-de-France et Nantes) couvrent principalement la convention relative au standard téléphonique portée par l'UGAP, une partie des prestations relevant du marché « multi-technique multi-service » (nettoyage des locaux, prestations d'hygiène et propreté, gestion des déchets) ainsi que l'approvisionnement courant des services en mobilier, fournitures de bureau, papier et habillement professionnel.

Le budget dédié au centre de conférences ministériel (CCM) couvre principalement les marchés qui participent à son fonctionnement (aménagement des espaces événementiels, ménage et maintenance, personnels intérimaires pour les réceptions, services de traiteur et restauration, décoration florale, blanchisserie et maintenance des équipements audiovisuels). Cette activité finance également une grande partie des dépenses de la conférence annuelle des ambassadrices et des ambassadeurs.

L'activité achats en France et dépenses exceptionnelles est utilisée pour réapprovisionner depuis la France les résidences des chefs de poste diplomatique et consulaire en vaisselle et argenterie officielles de fabrication française, les postes et agences consulaires en tampons officiels, ainsi que les postes diplomatiques et consulaires en cartons dits « Cauchard » utilisés pour les rapatriements de leurs archives. Cette activité comprend également les marchés de carte achat (centrale) et d'indicateurs de coût de la vie à l'étranger pour le calcul des indemnités de résidence à l'étranger. Cette rubrique repose sur une gestion à flux tendu des besoins exprimés par les postes.

Le budget prévu pour le parc automobile est consacré à l'achat, sur un marché UGAP, d'un minimum de 50 % de véhicules à faible émission (véhicules électriques), conformément à la politique gouvernementale de transition écologique. La flotte de véhicules du ministère en administration centrale, qui a baissé de 38 % depuis 2010, comprend aujourd'hui près de 40 % de véhicules électriques ou hybrides. Les dépenses liées au fonctionnement courant du parc automobile (carburant, parking, entretien, assurance) sont également imputées sur cette activité.

2) Ressources humaines

	AE = CP
RESSOURCES HUMAINES total	17 993 438
Formation	7 093 865
Action sociale	7 896 363
Divers	1 850 000
Accompagnement VI, contractuels et experts	1 153 210

Le budget de la formation professionnelle, des concours et des stages s'élève en 2025 à 7 M€ en 2025. 1,65 M€ est dédié aux dépenses du bureau des stages et de l'apprentissage (gratifications des stagiaires et frais de scolarité des apprentis) ; 0,53 M€ aux dépenses liées à l'organisation des concours ; 0,62 M€ aux dépenses de la Délégation à l'encadrement supérieur.

Au sein de l'activité formation, le budget alloué à l'Académie diplomatique et consulaire est estimé pour 2025 à 5,43 M€. Il intègre et consolide les programmes antérieurs à la préfiguration de l'ADC, ainsi qu'une offre renouvelée de formations et missions, validée par le Ministre.

Sur les nouvelles missions, les prévisions visent en particulier les activités du nouveau département des réseaux (réserve diplomatique et citoyenne, académie diplomatique d'été), du nouveau département recherche-action (séminaires, « fabrique de la diplomatie ») et du nouveau département de la coopération internationale.

L'activité divers recouvre les prises en charge d'aménagements de postes de travail des agentes et agents en situation de handicap. Ces dépenses concernent à la fois des aménagements mobiliers et informatiques ainsi que des prestations. Elle intègre également la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Sont par ailleurs imputées sur cette ligne les dépenses relatives aux frais de justice (contentieux et protection fonctionnelle), aux remboursements de trois mises à disposition de personnels de l'AFD, à l'impression de l'annuaire diplomatique ainsi qu'à la rédaction de procès-verbaux des réunions de dialogue social. Les crédits supplémentaires permettront de prendre en compte l'augmentation des dépenses liées à la protection fonctionnelle et à la responsabilité sans faute de l'État.

Le budget prévu pour les actions d'accompagnement des volontaires internationaux et des agents contractuels (1,15 M€) sera essentiellement dévolu aux frais obligatoires : le marché de protection sociale et les frais de dossier des allocations d'aide au retour à l'emploi (en augmentation depuis 2023 suite à l'évolution récente entraînant l'intégration de l'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) dans les dépenses d'allocation d'aide au retour à l'emploi). Pour 2025, l'enveloppe de cette activité est revenue à la hausse en prévision de la renégociation du marché de protection sociale des VIA, avec de nouveaux montants de cotisation.

Sont également prévues diverses dépenses liées à la politique d'attractivité du MEAE, et le renouvellement du partenariat avec Indeed en juillet 2025 (e-recrutement). Le renouvellement de l'abonnement avec LinkedIn (échéance en janvier 2026) sera anticipé fin 2025 pour éviter une rupture de service.

3) Numérique

	AE	CP
SYSTEMES D'INFORMATION total	58 012 548	57 522 280
Services bureautiques	17 951 548	17 951 548
Postes de travail	14 821 548	14 821 548
Solutions d'impression	770 000	770 000
Télécommunications individuelles	2 360 000	2 360 000
Services d'infrastructures	26 203 000	26 203 000
Services d'hébergement applicatif	5 730 000	5 730 000
Services de transport de données	15 400 000	15 400 000
Services de sécurité du SI	5 073 000	5 073 000
Services applicatifs	11 873 000	11 382 732
Domaine ressources humaines	1 590 000	1 299 732
Domaine finances	1 125 000	925 000
Domaine gestion documentaire	1 300 000	1 300 000
Domaine action diplomatique	3 500 000	3 500 000
Domaine des moyens généraux	1 458 000	1 458 000
Domaine gestion du système d'information	2 900 000	2 900 000
Services mutualisés	1 985 000	1 985 000

Les crédits déclinés ci-après sont gérés par la direction du numérique (DNUM). Ils s'inscrivent dans la continuité des orientations stratégiques visant à soutenir la transformation numérique du MEAE.

La DNUM conçoit et met en œuvre, pour et en concertation avec les directions de l'administration centrale, les stratégies de développement des réseaux et des moyens de communication, de l'informatique, de la téléphonie et de l'audiovisuel. Avec le concours de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, elle assure en outre la sécurité des flux d'informations diplomatiques. Elle s'attache à assurer des liaisons de qualité, disponibles 24h/24 et 7 jours sur 7 à l'échelle d'un réseau mondial comportant plus de 250 représentations diplomatiques et consulaires.

Le budget alloué pour les dépenses d'informatique et de télécommunication s'élève à 58 M€ en AE et 57,5 M€ en CP.

Services bureautiques

L'activité postes de travail concerne le maintien en condition opérationnelle des postes Itineo /Éole et la poursuite du déploiement de la flotte d'Itineo. Il intègre également l'infogérance des postes avec une hausse de 1,5 M€ en AE due à l'augmentation du parc ainsi que la hausse des licences Windows. Ce poste intègre également des éléments tels que la communication unifiée, les études sur le poste Hybride.

L'activité solutions d'impression, au-delà du maintien en condition opérationnelle, connaîtra une évolution limitée du parc d'imprimantes (réseau et individuelle) avec la poursuite du projet de modernisation.

Les crédits de la rubrique télécommunications individuelles sont dévolus à la gestion de la téléphonie individuelle avec les équipements (smartphone et téléphonie fixe) et la consommation associée, ainsi que la téléphonie fixe et son infogérance.

Services d'infrastructures

Cette ligne budgétaire regroupe l'essentiel des dépenses du socle de base indispensable au fonctionnement du ministère. Les services de transport de données en France et à l'international représentent la part la plus importante des dépenses (15,4 M€). D'importants investissements ont été réalisés en 2022 et 2023, entraînant une évolution à la hausse des coûts de maintien en condition opérationnelle et de réseau, notamment Orange. Cependant, une attention particulière sera portée pour maintenir les coûts de ce contrat au niveau de 2024. Il est également prévu de continuer le câblage des postes dans la continuité des investissements réalisés en 2024. Les coûts de maintien de la sécurité et de téléphonie fixe restent identiques à 2024.

Les crédits prévus pour les services d'hébergement applicatif s'élèvent à 5,7 M€. Ces coûts d'hébergement sont en augmentation du fait de l'extension des capacités nécessaires, tout comme les coûts de maintenance des nouvelles licences acquises (+0,7 M€ en AE=CP). Il intègre également les coûts finaux du projet Bluemind (messagerie) (+0,31 M€). Au-delà de la continuité du projet de gestion de l'obsolescence entamé depuis 2 ans, il n'est pas prévu d'autres transformations importantes des datacenters en 2025.

Les coûts de l'activité services de sécurité augmentent régulièrement notamment du fait de la maintenance pour les moyens de communication satellitaire (+0,5 M€ en AE=CP). Les infrastructures de sécurité seront maintenues sans projet d'évolution sur 2025. Les projets liés à la téléphonie mobile seront également restreints.

Services applicatifs

Le domaine ressources humaines (1,6 M€ en AE, 1,3 M€ en CP) comprend essentiellement les maintiens en condition opérationnelle des applications (Porthail - portail des démarches RH, PrevoirRH...) ainsi que les

évolutions obligatoires. Le projet de mise en œuvre de la suite Adequasys sera pris en compte pour le projet ADELE.

Les crédits prévus pour le domaine finances (1,1 M€) sont destinés aux développements et maintien en condition opérationnelle d'applications finances telles que CROCUS dédié à la gestion comptable à l'étranger. Il convient de noter que le logiciel CROCUS, totalement déployé en 2022, a fait l'objet d'une mesure d'économie de 0,5 M€. 0,6 M€ seront ainsi consacrés à son maintien en condition opérationnelle. En 2025, seules les dépenses de MCO/MCS sont présentées au budget. La principale application concernée est Crocus (0,8 M€).

1,3 M€ sont consacrés à la zone fonctionnelle gestion documentaire, pour le maintien en condition opérationnelle des portails tels que Saphir, Portail et Doc.

Le domaine action diplomatique (3,5 M€ en AE) prend en charge les applications importantes du ministère dans le cadre de ses actions diplomatiques dans le monde, telles que la mise en œuvre du passeport diplomatique biométrique ou la maintenance de Diplomatie dans sa version actuelle.

Il porte également la poursuite du programme « La fabrique incubateur » qui est issu de l'initiative portée par la DNUM en 2024 par le biais d'un appel à idées. Ce programme, à travers une sélection d'idées innovantes, va permettre le test et la mise en œuvre d'incubateurs courant 2024 dont le déploiement se poursuivra en 2025 et les années suivantes. Trois incubateurs sont prévus en 2024 et deux incubateurs supplémentaires en 2025. Ce programme permettra chaque année de déployer les expérimentations réussies de l'année précédente et de faire émerger de nouvelles idées.

Les crédits du domaine des moyens généraux (1,5 M€) sont consacrés aux projets tels que Phèdre, projet débuté en 2024 qui va porter la plateforme SIG du ministère. Il portera des expérimentations de nouvelles technologies permettant une gestion plus efficace des informations des Français localisés à l'étranger en cas de crise. Ce projet a débuté en 2024 et doit se terminer en 2025 (0,5 M€ dont 0,35 M€ sur 2025).

La modernisation et le développement de fonctionnalités avancées pour la solution applicative permettant la gestion des crises au CDCS (applications *Crisenet 2* et *Fildariane*) seront en partie menés en 2025.

Enfin, concernant le domaine de la gestion du système d'information, 2,9 M€ de crédits permettront de réaliser les dépenses liées aux besoins techniques nécessaires aux phases de développement, notamment la Nouvelle Forge, le pilotage de la sécurité ou Diploconnect.

Services mutualisés

L'activité services mutualisés (2 M€ en AE) couvre essentiellement la mise en œuvre de la plateforme *data* qui doit permettre le développement d'applications de dataviz et d'IA. Ce projet a démarré en 2024 et doit se poursuivre en 2025 et 2026.

4) Politique immobilière

	AE	CP
IMMOBILIER total	24 367 925	33 986 934
Entretien et maintenance courants à Nantes	480 700	480 700
Entretien et maintenance courants IDF	8 301 000	7 750 000
Locations et charges locatives en IDF	3 105 889	4 959 876
Énergie et fluides Nantes	332 880	1 115 870
Énergie et fluides en Île-de-France	3 601 240	3 779 765
Décoration et patrimoine	1 000 000	1 000 000
Loyer La Courneuve	0	5 110 000

Entretien lourd France

7 546 216

9 790 723

Les crédits d'entretien et de maintenance courants à Nantes financent les marchés multi-techniques et de maintenance : onduleurs et groupes électrogènes, climatisation et chauffage, ascenseurs, portes automatiques, matériels de restauration, entretien des espaces verts notamment.

Les crédits d'entretien et de maintenance courants en Île-de-France sont principalement alloués au marché multi-services qui concerne des dépenses récurrentes (maintenance, déménagements courants, entretien des espaces verts et pilotage de l'ensemble de ces prestations), ainsi que des interventions d'entretien courant. Les montants demandés prennent en compte les besoins de maintenance du ministère, en raison de l'ancienneté de certains locaux. Par ailleurs, ces crédits seront consacrés au déploiement de nouveaux espaces de travail en Île-de-France (600 k€ AE=CP). Une expérimentation sera conduite sur les sites franciliens, pour une vingtaine de postes de travail, et dans l'ensemble SPALLIS où le ministère vient de prendre à bail des locaux temporaires (300 postes de travail).

L'activité locations et charges locatives en France concerne principalement le paiement du loyer annuel du site de Châtillon (valise diplomatique) et la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux de l'Îlot Saint-Germain (300 agents), facturée par le ministère des armées, pendant la durée des travaux du projet d'extension-réhabilitation (ERA) du Quai d'Orsay. Elle couvre également la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux du boulevard des Invalides, facturée par le ministère de l'intérieur. Elle finance diverses taxes foncières, des taxes de balayage et des taxes de bureaux pour l'ensemble des sites du MEAE. Enfin, à compter du 1^{er} janvier 2025, cette enveloppe financera le loyer et les charges annuelles du bâtiment Spallis (Seine-Saint-Denis), pris à bail pour la durée des travaux du projet ERA, soit 6 ans dont 5 ans fermes.

Les activités énergie et fluides regroupent l'ensemble des dépenses des sites nantais et parisiens. La direction des achats de l'État est porteuse des deux accords-cadres interministériels et pluriannuels relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz qui font l'objet d'engagements juridiques tous les 2 ans. A ce titre, 2,5 M€ en AE ont été provisionnés pour 2025.

Le budget dédié à la décoration et au patrimoine est utilisé pour l'aménagement des sites français tels que l'hôtel du ministre et le château de la Celle-Saint-Cloud, ainsi que des espaces de réception des résidences de France à l'étranger. Le MEAE mène un effort soutenu en matière de restauration et d'entretien de son patrimoine, notamment des œuvres d'art, que celles-ci lui appartiennent ou qu'elles soient déposées par les institutions nationales. Il s'emploie à accroître la professionnalisation de cette activité (recrutement d'un régisseur des œuvres d'art). Le budget sert, enfin, à prendre en charge les frais de rapatriement et d'envoi de mobiliers et d'œuvres depuis et vers les postes à l'étranger.

Le loyer et les charges locatives du bâtiment des archives diplomatiques de La Courneuve sont versés dans le cadre d'une opération de partenariat public/privé. L'engagement global de cette dépense (141,7 M€), réalisé fin 2008 pour une durée de 30 ans et aux termes duquel la propriété sera transférée à l'État, fait l'objet d'une liquidation annuelle de 5 M€.

L'activité entretien lourd France fait l'objet d'une dotation de 7,5 M€ en AE et 9,7 M€ en CP. En 2025, les principales opérations concerneront les sites de Paris et Nantes. Au Quai d'Orsay, seront entamés les travaux de rénovation complète du sous-sol comprenant les cuisines de l'Hôtel du Ministre (environ 60 000 convives par an) afin de reprendre le fonctionnement de l'ensemble des espaces dédiés aux préparations de repas au niveau du rez-de-chaussée de l'Hôtel du Ministre. Une enveloppe sera également consacrée aux travaux d'installation d'un transformateur électrique et d'un groupe électrogène, ainsi qu'à la mise en conformité de la sécurité incendie. Les études ont été conduites en 2024 et seront finalisées en début d'année 2025. Le projet majeur en Île-de-France, ERA (91 M€), est financé sur le CAS 723.

A Nantes, les opérations majeures telles que l'extension du centre des archives diplomatiques (47 km linéaires), sont en cours de programmation, la définition des besoins se faisant conjointement avec la direction de l'immobilier de l'État. 0,8 M€ sont également prévus pour entamer la rénovation des cuisines du site de Breil, afin d'assurer de meilleures conditions de travail aux agents nantais.

A Strasbourg, doivent notamment se poursuivre les travaux sur les menuiseries extérieures et l'annexe du bâtiment de la représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe.

5) Sécurité en France

	AE = CP
SÉCURITÉ FRANCE total	13 642 886
Contrats de gardiennage en France	8 500 000
Sécurité passive en France (fonctionnement)	2 000 000
Sécurité incendie	2 767 612
Sécurité passive en France (investissement)	375 274

Le budget alloué aux contrats de gardiennage et accueil physique en France sur l'ensemble des sites du MEAE parisiens et à Nantes s'élève à 8,5 M€. Une convention est établie entre l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et le MEAE pour ces prestations de sécurité active. Cette ligne budgétaire est en augmentation en 2025 et pour les deux prochaines années afin de suivre l'inflation dans le secteur de la sécurité, particulièrement en tension ces dernières années.

En raison des travaux conduits pour le projet d'extension-réhabilitation (ERA) du Quai d'Orsay, certains services ont été relocalisés en Île-de-France, sur le site Spallis. Un dispositif de gardiennage sur ce site sera déployé dès 2025 pour un coût évalué à 0,45 M€ par an.

2,4 M€ en AE et CP sont consacrés à la sécurité passive en administration centrale. En raison de la prise en charge des contrats d'accueil, de gardiennage et de maintenance des équipements de sûreté, les investissements de sécurité des sites français s'élèveront à 0,375 M€ en 2025. Ces crédits supportent l'acquisition ou la location de matériels tels que les armoires fortes, coffres à clés, contrôleurs de bagages ainsi que la maintenance des installations de sécurité passive.

Le respect de la réglementation sur les normes incendie nécessite la présence d'agents de sécurité incendie SSIAP sur les sites parisiens et nantais et la télésurveillance des locaux. L'enveloppe de crédits allouée à la sécurité incendie est en partie consacrée à la convention de gardiennage spécialisé en sécurité incendie, passée avec l'UGAP et renouvelée chaque année en avril.

ACTION (29,0 %)**07 - Réseau diplomatique**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	302 922 027	299 145 099	5 000 000	5 000 000
Dépenses de fonctionnement	214 014 983	214 006 364	4 200 000	4 200 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	214 014 983	214 006 364	4 200 000	4 200 000
Dépenses d'investissement	88 907 044	85 138 735	800 000	800 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	88 907 044	85 138 735	800 000	800 000
Titre 2 (dépenses de personnel)	479 860 086	479 860 086	0	0
Dépenses de personnel	479 860 086	479 860 086	0	0
Rémunérations d'activité	394 197 519	394 197 519	0	0
Cotisations et contributions sociales	83 406 670	83 406 670	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	2 255 897	2 255 897	0	0
Total	782 782 113	779 005 185	5 000 000	5 000 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 7 « Réseau diplomatique » regroupent les moyens des postes diplomatiques et consulaires et se décomposent en crédits de fonctionnement (214 M€ en AE et CP) et en dépenses d'investissement (88,9 M€ en AE et 85,1 M€ en CP). Il s'agit des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par les ambassades (fonctionnement courant, frais de représentation, véhicules, etc.) ainsi que les dépenses liées à l'immobilier à l'étranger telles que l'entretien et la maintenance, les locations ou encore l'entretien lourd ou la sécurisation des emprises. Cette action comprend également les indemnités de changement de résidence qui sont liées aux voyages réalisés par les agents en application de leur statut (mutations, congés, indemnisation).

1) Fonctionnement des ambassades

	AE = CP
FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES total	110 961 181
Fonctionnement courant	53 633 874
Frais de représentation de la RP UNESCO	47 307
Frais de représentation	13 000 000
Voyages et missions statutaires	16 000 000
Formation linguistique	780 000
Gratification des stagiaires	1 300 000
Énergie et fluides postes	15 500 000
Téléphone et internet postes	7 200 000
Contentieux et transactions sur contrats ADL	500 000
Véhicules et gros matériels	3 000 000

Les crédits de fonctionnement des postes diplomatiques et consulaires sont répartis entre 177 postes (160 budgets pays et 17 budgets de représentations permanentes). Depuis la réforme interministérielle de mutualisation des moyens de support en LFI 2019, le budget du fonctionnement d'une ambassade concerne l'ensemble de ses services et de ses sites (ambassade, résidence, logements de l'État). Ces crédits sont gérés localement par les secrétaires généraux d'ambassade (SGA), sous la responsabilité des chefs de poste, en tant qu'ordonnateurs secondaires.

En application de l'Agenda de la transformation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, les budgets de fonctionnement s'inscrivent dorénavant dans une approche de déconcentration, afin de rapprocher la décision budgétaire de l'échelon local, et de simplification en vue d'accroître l'efficacité de la gestion et de l'utilisation des crédits.

Recouvrant des dépenses récurrentes et majoritairement contraintes, les dépenses de fonctionnement courant comprennent notamment une large couverture contractuelle des postes à l'étranger qui est encouragée dans une logique de bonne gestion à moyen terme (maintenance des bâtiments et des matériels techniques, entretien des dispositifs de sécurité incendie, nettoyage, désinsectisation, entretien des espaces verts, location et maintenance des matériels techniques et de reprographie, gestion de la paie des agents de droit local). Cette même logique prévaut pour le parc automobile (entretien, carburant et assurances). Les dépenses contractuelles sont tendanciellement en hausse : extension du périmètre des externalisations liées à la réduction des effectifs des personnels de droit local sur les fonctions support, révisions tarifaires liées aux politiques salariales et aux inflations locales. Pour contenir ces coûts, les postes ont pour instruction de remettre chaque renouvellement de contrat en concurrence et de se coordonner avec les opérateurs pour être localement en meilleure position de négociation.

Les envois postaux et de valise diplomatique diminuent en raison de la dématérialisation des envois (telle que la transmission des comptabilités des postes sous l'application Crocus déployée dans le réseau depuis 2022). Néanmoins, le renchérissement du fret aérien limite partiellement les économies dégagées. Les dépenses d'activité des services ou qui touchent aux conditions matérielles de travail des agents évoluent pour leur permettre de travailler efficacement (frais de tournées dans la zone de compétence, frais de fonctionnement des services de presse, fournitures, mobilier, petit matériel). Plusieurs dépenses découlent d'une obligation réglementaire (taxes et impôts, frais bancaires des régies, frais d'usage des cartes bancaires par les postes).

Une enveloppe de 0,05 M€ est destinée à financer les frais de représentation de la représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO à Paris.

Les frais de représentation permettent d'entretenir un réseau de contacts avec les autorités locales, les responsables politiques et la société civile. Le coût des denrées alimentaires a fortement augmenté depuis 2022. Pour autant l'enveloppe de crédits allouée aux frais de représentation est restée stable jusqu'en 2023, avec des rééquilibrages ciblés selon les priorités politiques. Le rattrapage opéré en LFI 2024 sera préservé, dans un contexte de reprise de l'activité de représentation, indispensable au rayonnement local et à l'activité d'influence des postes.

L'activité voyages et missions comprend les voyages de congés annuels, les ruptures d'établissement qui revêtent un caractère statutaire et donc obligatoire (80 % de la consommation totale de la ligne) ainsi que le solde de la dotation qui est destiné à couvrir les frais de missions en France et hors circonscription, nécessaires au bon fonctionnement des postes à l'étranger.

En LFI 2024, cette activité avait connu une hausse (+3,7 M€) en raison notamment d'une anticipation de la hausse du coût du transport aérien et d'une mesure issue des États généraux de la diplomatie (EGD) destinée à améliorer les droits à billet de congés pour les agents affectés à l'étranger. Pour 2025, le coût du transport aérien se stabilisant et l'amélioration des droits à billet de congé ayant été contenue, une baisse de 1,7 M€ est prévue. L'activité représente ainsi 13,1 % des moyens, soit un taux comparable à 2023 (12 %). Le surcoût lié aux aérations des agents dans les postes dont le contexte sécuritaire s'est dégradé (Israël, Territoires palestiniens, Burkina Faso, Mali...) est partiellement absorbé par la fermeture temporaire des postes au Niger et au Soudan.

Les crédits de cette activité financent également formations linguistiques dispensées aux agents des postes à l'étranger (hors la DG Trésor).

La demande des postes reste très forte pour des stages de plus de 2 mois, dans le cadre du rayonnement du ministère, de sa contribution à l'acquisition d'une expérience professionnelle pour les étudiants, et afin

d'apporter un appui sur certaines missions ponctuelles indispensables. L'enveloppe est toutefois contenue malgré l'augmentation prévisible de la gratification réglementaire minimale.

Les ambassades s'attachent à maîtriser leur consommation d'énergie et fluides (isolation des bâtiments, modernisation des équipements par des matériels plus économes, factorisation de l'éclairage LED, équipement en panneaux solaires). Elles font néanmoins face à la hausse tendancielle des tarifs de l'énergie et aux aléas climatiques. Certains postes sont en outre soumis aux aléas d'approvisionnement qui imposent l'utilisation intensive et coûteuse de groupes électrogènes. Le relatif ralentissement de la hausse des coûts de l'énergie permet néanmoins de prévoir une baisse de -1 M€ sur cette activité, qui représente 12,7 % des moyens pour 2025 (contre 13,1 % en 2024).

La dotation pour le téléphone et internet des postes se caractérise par le nécessaire renforcement des débits des liaisons internet de nos postes dans le respect des règles de sécurité de l'information pour permettre l'usage accru des applications en ligne et la poursuite du déploiement d'outils individuels de mobilité. La maîtrise des dépenses repose sur les efforts de mutualisation et de renégociation des contrats de fournisseurs et de maîtrise des consommations, avec cependant des tarifs très hétérogènes selon les zones géographiques. Cette enveloppe demeure contenue malgré la hausse du nombre d'abonnements téléphoniques liée au déploiement de téléphones sécurisés.

L'activité des contentieux et transactions sur les contrats concerne les charges transactionnelles à l'issue de négociation lors de départ anticipé de personnels de droit local (les charges réglementaires ou contractuelles relèvent du titre 2). Cette enveloppe, par nature variable en raison de la difficulté d'anticiper les contentieux, est revue à la baisse au vu des consommations observées sur les deux précédents exercices.

La réforme des réseaux de l'État à l'étranger s'est traduite par le regroupement de l'ensemble des véhicules des différentes administrations et conduit à une importante rationalisation du parc automobile du réseau diplomatique ainsi que de règles de gestion uniformisées (usage, suivi, entretien, approvisionnement en carburant et mutualisation des contrats d'assurance).

Le remplacement des véhicules est systématiquement soumis à un examen de l'optimisation du parc automobile de chaque ambassade. Dans tous les pays où cela est envisageable, les postes sont fortement incités à acquérir des véhicules propres (électriques, hybrides). Cette enveloppe demeure contenue malgré le nécessaire renouvellement continu du parc pour ne pas accumuler les véhicules vieillissants qui reporterait la charge sur de futurs exercices.

2) Immobilier à l'étranger

	AE	CP
IMMOBILIER A L'ÉTRANGER total	101 563 113	94 354 494
Entretien et maintenance	10 401 466	10 401 466
Entretien lourd à l'étranger	59 456 000	52 256 000
Locations	31 705 647	31 697 028

L'enveloppe allouée à l'entretien et à la maintenance doit couvrir l'ensemble des besoins en petits travaux d'entretien courant du réseau diplomatique. Cette rubrique est relativement stable pour poursuivre l'entretien régulier du bâti et éviter toute dégradation. L'entretien courant des emprises détenues en pleine propriété (ambassade, résidence, logements de l'État dont ceux des gardes de sécurité) relève du budget de fonctionnement de chaque poste, selon une logique de travaux récurrents, en AE=CP. L'entretien courant complète l'entretien lourd qui fait l'objet de gros travaux selon une logique d'opérations ponctuelles et dédiées.

L'entretien et les petits travaux visent à l'amélioration des conditions de travail, à l'entretien du bâti et des logements de l'État ; ils correspondent à des rénovations, des travaux exceptionnels de mise aux normes et

d'adaptation aux risques professionnels, de réfection des espaces de travail, des aménagements pour les agents en situation de handicap et des opérations d'amélioration énergétique. Des situations exceptionnelles, tels des aléas climatiques, nécessitent des interventions immédiates.

Chaque poste est tenu d'organiser cet entretien, en s'appuyant sur l'expertise technique des antennes régionales immobilières et d'un intendant technique quand la taille du parc immobilier le justifie. L'entretien courant et les petits travaux sont une priorité, en particulier dans les pays où les bâtiments sont soumis aux rigueurs des conditions climatiques.

La dotation initiale pour l'entretien lourd à l'étranger est dédiée aux interventions estimées prioritaires parmi les besoins relevés par les ambassades au sein d'un parc immobilier à l'étranger constitué de près de 2 000 bâtiments. Le MEAE met en œuvre les priorités du schéma directeur immobilier pluriannuel à l'étranger 2021-2025, avec aujourd'hui 188 projets structurants (contre 30 précédemment).

Ces opérations incluent des projets d'envergure pluriannuels parmi lesquels la rénovation de la résidence de France à La Marsa (Tunisie), l'installation de la chancellerie consulaire dans le bâtiment de l'ambassade à Copenhague, ou bien encore le regroupement de l'institut français et du consulat général à Barcelone et la restructuration de l'institut français d'Amérique latine (IFAL) à Mexico.

Les interventions d'entretien lourd sont des opérations techniques. Elles comprennent des opérations de mise en conformité du bâti et des réseaux, de rénovations techniques et travaux d'étanchéité, de rénovation et renforcement des enceintes et clôtures, de réfection des voiries, de réfection ou réaménagement des espaces d'accueil, de réception, de logement ou de travail, ainsi que de remplacement des équipements techniques lourds.

Afin de répondre aux engagements pris dans le cadre des États généraux de la diplomatie, une enveloppe de 1 M€ AE=CP est consacrée au financement de diagnostics préalables afin d'accélérer la transformation écologique de nos emprises, les sécuriser et les rendre accessibles pour tous.

Les locations immobilières à l'étranger représentent un peu plus de 400 contrats de location associés à leurs cautions, charges connexes et taxes. Les dépenses locatives à l'étranger sont soumises à une forte variabilité (évolution du périmètre tout au long de l'année à la suite des situations locales et des décisions de la CIME) et sont très sensibles aux fluctuations du taux de change des devises (73 % des baux sont libellés en devises - 59 monnaies différentes - dont 75 baux représentant environ 8 M€ sont payés en dollars américains).

3) Indemnités de changement de résidence

	AE = CP
Indemnités de changement de résidence	23 746 689

Le montant des dépenses sur cette activité évolue en fonction des mouvements d'affectation des personnels, du lieu d'affectation, de la composition familiale et des fonctions exercées en poste.

Environ 80 % de ces crédits seront consacrés au versement de l'indemnité de changement de résidence (ICR) des agents changeant de lieu de résidence dans le cadre d'une nouvelle affectation à l'étranger ou en France. En raison du coût croissant du transport aérien, dans un contexte inflationniste, le montant moyen des ICR a augmenté de manière récurrente ces dernières années.

Le reliquat de 20 % est destiné à financer les titres de transport liés aux voyages de mutation et aux voyages de congés des ayants droits résidant en France, ainsi qu'à la prise en charge du transport de bagages pour les volontaires internationaux.

4) Sécurité à l'étranger

	AE	CP
SÉCURITÉ ÉTRANGER total	66 651 044	70 082 736
Gardiennage	24 000 000	24 400 000
Sécurité passive (fonctionnement)	8 200 000	8 200 000
Missions d'audit de sécurité	5 000 000	5 000 000
Frais de déménagement des gendarmes	2 600 000	2 600 000
Véhicules blindés	20 451 044	23 882 736
Sécurité passive (investissement)	6 000 000	6 000 000

Les crédits alloués à la bricole sécurité à l'étranger sont en diminution de 5,5 % en AE mais progressent de 3,8 % en CP, après deux années de forte dynamique qui ont permis de compenser la forte hausse du coût des matières premières et des transports et d'initier de nouveaux projets pluriannuels.

Les dépenses pour les contrats de gardiennage des postes sont en constante augmentation, en raison des revalorisations annuelles obligatoires de salaires prévues par les législations locales, entraînant une augmentation des masses salariales qui constituent l'essentiel du coût de la prestation, et de la hausse globale des menaces depuis 2015. La forte dégradation sécuritaire dans certains pays tels que la Libye, l'Irak, Haïti, le Burkina Faso, oblige d'une part à souscrire des contrats onéreux avec des entreprises de services de sécurité et de défense françaises qui font appel à des personnels particulièrement qualifiés, et d'autre part, à réévaluer à la hausse les dispositifs nécessaires.

Le redéploiement vers les pays les plus dangereux des effectifs de gendarmes ou de policiers au détriment des postes situés dans les « pays à risques modérés », la compensation par du gardiennage externalisé contribuent à l'augmentation des besoins ; tout comme, marginalement, l'ouverture de nouveaux postes décidées en cours d'exercice (Georgetown, Appia, Melbourne).

Afin de contenir ces coûts croissants, , les postes sont incités à remettre en concurrence régulièrement et à mutualiser les contrats de gardiennages de leurs sites.

Les dépenses de fonctionnement en sécurité passive des postes concernent pour l'essentiel la maintenance des installations (tunnels RX, dispositifs de vidéoprotection et d'anti-intrusion) ainsi que les remplacements et adjonctions de matériels de sécurité et systèmes de protection. Afin d'assurer un fonctionnement optimal des dispositifs en place, une politique systématique de mise en œuvre de contrats de maintenance est menée. Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, une large partie de ces contrats, prévoyant des interventions sur des équipements sensibles notamment situés dans la zone réservée des emprises, est réservée à des entreprises françaises habilitées, ce qui induit un coût plus important. Cette hausse de coût conduit au report de certaines interventions non urgentes et à la réduction du nombre de visites annuelles de maintenance, dans le respect des exigences contractuelles.

Les dépenses de fonctionnement concernant les missions de renfort et les frais de déménagement des gendarmes ont augmenté ces dernières années. La hausse des coûts de transport ainsi que la dégradation des conditions sécuritaires ont conduit à une augmentation du nombre de missions de renfort.

L'enveloppe consacrée aux frais de déménagement des gendarmes est basée sur l'estimation des mouvements annuels de ces agents de l'État qui bénéficient d'une indemnisation calculée en fonction de la réglementation applicable aux personnels militaires. Ces sommes sont versées par le ministère des armées aux gendarmes affectés à l'étranger puis facturés au MEAE.

Les dépenses d'investissement au titre de la sécurité passive sont liées à l'obligation de remettre à niveau la sécurité dans les postes en installant des moyens techniques de surveillance, de contrôle d'accès et en

effectuant des travaux lourds sur les structures des immeubles de l'ensemble du réseau diplomatique, consulaire et culturel, afin de garantir la protection des agents, de l'information et de nos emprises.

La taille et la diversité du réseau des emprises françaises à l'étranger appelle une mise à niveau permanente des dispositifs de sécurité (postes centraux de sécurité, postes de garde extérieurs, sas véhicules, etc.) et un traitement différencié mais global de l'ensemble de nos implantations. Ainsi, une même attention doit être portée à l'ensemble des zones et pays, toutefois adaptée en fonction de la gravité des menaces et du niveau de conformité de l'existant aux standards définis par la doctrine de sécurité du MEAE qui classe les postes par catégorie de risque (classification catégorielle de 1 à 5 : 1- Pays en guerre et/ou en crise, 2- Pays à risque élevé de terrorisme, 3- Pays à fort risque politique et/ou de criminalité, 4- Pays à risques modérés, 5- Pays à fort risque en termes de sécurité de l'information). Un socle commun de sécurité est ainsi adapté et rehaussé à chaque type de situation.

Ces dernières années, les crédits d'investissement en sécurité passive ont notamment été consacrés à répondre à des situations d'urgence pour les postes diplomatiques situés dans la zone dite de « l'arc de crise » (Irak, République centrafricaine et pays du G5 Sahel : Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad). Ces crédits permettent également de maintenir la trajectoire de sécurisation des sites classés en catégorie « pays à risques modérés », à laquelle les crédits du CAS 723 ont également contribué en 2019 et 2020.

La hausse du budget de 10,6 % en CP (+2,3 M€) permettra d'avancer et de finaliser des projets initiés en 2023 et 2024, ainsi que de lancer les projets programmés en 2025.

Concernant les véhicules blindés, les dépenses sont dédiées à l'entretien et au renouvellement du parc de véhicules, réparti dans plus de cinquante postes. La dotation prévue en 2025 vise à investir dans le renouvellement du parc de véhicules et l'entretien du parc existant pour pallier le retard pris ces dernières années. L'ancienneté du parc induit des coûts d'entretien élevés. Sur 196 véhicules déployés, 53 ont plus de 10 ans et 8 plus de 20 ans. Le coût du maintien en condition opérationnelle des véhicules blindés (2,1 M€ en 2023 hors frais d'acheminement des pièces détachées) augmente de manière conséquente en fonction de leur âge, de leur kilométrage et des conditions d'utilisation (conditions climatiques et états des routes).

ACTION (6,4 %)

08 - Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	172 043 247	172 043 247	0	0
Dépenses de personnel	172 043 247	172 043 247	0	0
Rémunérations d'activité	139 088 800	139 088 800	0	0
Cotisations et contributions sociales	30 291 927	30 291 927	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	2 662 520	2 662 520	0	0
Total	172 043 247	172 043 247	0	0

L'action 08 du programme 105 a été créée dans le cadre du PLF 2025 suite au regroupement des effectifs et de la masse salariale sur le programme 105. Cette action est dédiée aux personnels concourant à la solidarité à l'égard des pays en voie de développement. Elle se substitue à l'action 08 du programme 209 qui est clôturée à compter du 1^{er} janvier 2025.

ACTION (7,7 %)

09 - Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	207 614 421	207 614 421	0	0
Dépenses de personnel	207 614 421	207 614 421	0	0
Rémunérations d'activité	168 644 826	168 644 826	0	0
Cotisations et contributions sociales	37 860 707	37 860 707	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	1 108 888	1 108 888	0	0
Total	207 614 421	207 614 421	0	0

L'action 09 du programme 105 a été créée dans le cadre du PLF 2025 suite au regroupement des effectifs et de la masse salariale sur le programme 105. Cette action est dédiée aux personnels concourant à l'action « Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger ». Elle se substitue à l'action 01 du programme 151 qui est clôturée à compter du 1^{er} janvier 2025.

ACTION (2,4 %)

10 - Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	64 408 720	64 408 720	0	0
Dépenses de personnel	64 408 720	64 408 720	0	0
Rémunérations d'activité	54 644 766	54 644 766	0	0
Cotisations et contributions sociales	9 487 483	9 487 483	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	276 471	276 471	0	0
Total	64 408 720	64 408 720	0	0

L'action 10 du programme 105 a été créée dans le cadre du PLF 2025 suite au regroupement des effectifs et de la masse salariale sur le programme 105. Cette action est dédiée aux personnels concourant à l'action « Instruction des demandes de visa ». Elle se substitue à l'action 03 du programme 151 qui est clôturée à compter du 1^{er} janvier 2025.

ACTION**11 – Conférence des Nations unies sur l'océan**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Total	0	0	0	0

Après deux premières éditions présidées par la Suède et les Fidji à New York en 2017 puis par le Portugal et le Kenya à Lisbonne en juin 2022, la France organisera avec le Costa Rica la troisième conférence des Nations unies pour l'océan (UNOC 3). Cette conférence se tiendra à Nice du 5 au 15 juin 2025. 146 pays sont attendus, soit de 6 000 à 8 000 délégués, 2 000 représentants de la société civile et plus de 1 500 journalistes, avec un objectif de rassembler 100 chefs d'État et de gouvernement. Outre la conférence officielle des Nations unies, des événements parallèles et des événements annexes seront organisés et destinés à la société civile et au grand public.

La conférence UNOC 3 a pour objectif de rehausser le niveau d'ambition collective pour la protection des océans. Elle a vocation à poursuivre la dynamique engagée avec l'adoption d'un cadre international pour la biodiversité à la COP15 de Kunming-Montréal en décembre 2022 et du traité international de protection de la haute mer et de la biodiversité marine, dit « BBNJ », récemment adopté. Elle reprendra également les acquis du One Ocean Summit de Brest de février 2022.

Le budget global de l'événement a été établi à 47,7 M€, centralisés sur le programme 105. La répartition par ministère a été arbitrée de la manière suivante :

- 34 M€ pour le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (dont 24 M€ pour le programme 105 et 10 M€ pour le programme 209) ;
- 3 M€ pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 10 M€ pour le ministère de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques ;
- 1 M€ pour le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Le ministère de l'intérieur prendra en charge la sécurisation de l'événement.

Sur le programme 105, les 24 M€ ont été répartis de la manière suivante :

	AE = CP
UNOC TOTAL	24 000 000
Conférences internationales (action 01, brique « Protocole »)	20 000 000
Contributions internationales en devises (action 04, brique « Contributions internationales en devises »)	4 000 000